



LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

NOTICE ANNUELLE

Le 23 mars 2015

LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.
NOTICE ANNUELLE
Le 23 mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Note spéciale à l'égard de l'information prospective	1
Aperçu des activités	3
Évolution générale de la société	4
Description des activités	10
Groupe des produits de la viande	10
Marchés et concurrence – Groupe des produits de la viande	12
Groupe agroalimentaire.....	12
Maple Leaf Agri-Farms	13
Marchés et concurrence – Groupe agroalimentaire	13
Activités à l'étranger	13
Immobilisations incorporelles – Marques de commerce et brevets.....	14
Environnement	14
Relations avec les membres du personnel	15
Facteurs de risque.....	15
Structure de la société	16
Description de la structure du capital.....	17
Dividendes.....	20
Marché pour les titres	21
Administrateurs et dirigeants	22
Comité d'audit	25
Poursuites et procédures réglementaires	27
Conflits d'intérêts	28
Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des transactions importantes	28
Agent des transferts et agent comptable des registres	28
Intérêts des experts	28
Contrats importants	28
Autres renseignements.....	30
Annexe A – Charte du comité d'audit	A-1

LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC. NOTICE ANNUELLE

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont en date du 31 décembre 2014 et tous les chiffres sont en dollars canadiens. Sauf si le contexte l'indique autrement, toute mention des « Aliments Maple Leaf » ou de la « société » renvoie à Les Aliments Maple Leaf Inc. et à ses filiales consolidées.

NOTE SPÉCIALE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document et les communications publiques, orales ou écrites, de la société contiennent souvent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés sont fondés sur des attentes, estimations, prévisions et projections courantes sur les secteurs dans lesquels la société exerce ses activités et sur des opinions et hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des énoncés sur les objectifs de la société ainsi que des énoncés liés aux opinions, plans, objectifs, attentes, anticipations, estimations et intentions de la société.

L'information prospective spécifique figurant dans le présent document comprend, sans s'y limiter, les énoncés relatifs aux avantages attendus, à l'échéancier, aux mesures, aux coûts et aux investissements associés au plan de création de valeur de la société; aux attentes relatives à l'utilisation de dérivés, de contrats à terme et d'options; aux attentes relatives à l'amélioration des efficacités; à l'utilisation prévue des soldes de trésorerie; aux sources de fonds pour les besoins continus des activités; aux dépenses d'investissement et au remboursement de la dette; aux attentes relatives aux acquisitions et aux dessaisissements; au moment de la fermeture des anciennes usines et aux pertes d'emploi; à la certification LEED^{MD}; aux attentes relatives à l'adoption de nouvelles normes comptables et à l'incidence de cette adoption sur les résultats financiers; aux attentes relatives à la suffisance du compte de correction de valeur pour créances douteuses et aux attentes relatives au rendement du régime de retraite de même qu'aux passifs futurs du régime de retraite et aux cotisations qui y seront faites. Des termes comme « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « croire », « chercher », « estimer » et leurs dérivés et d'autres expressions semblables ainsi que l'emploi du futur signalent la présentation d'information prospective. Ces énoncés ne constituent pas des garanties au sujet du rendement futur et concernent des hypothèses et des risques et incertitudes difficiles à prévoir.

En outre, ces énoncés et attentes concernant le rendement des activités de la société en général sont fondés sur certains facteurs et hypothèses concernant notamment ce qui suit : la conjoncture économique au Canada, aux États-Unis et au Japon; le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et le yen; l'approvisionnement et les prix des matières premières, de l'énergie et des fournitures; l'établissement du prix des produits; la disponibilité d'assurances; l'environnement concurrentiel et la conjoncture connexe des marchés; l'amélioration des efficacités d'exploitation par suite du plan de création de valeur ou d'autres mesures; l'accès soutenu au capital; les coûts de conformité avec les normes en matière d'environnement et de santé; l'hypothèse selon laquelle aucun litige en cours ne se soldera par un résultat défavorable; l'absence de mesures imprévues par les gouvernements au Canada et à l'étranger, et l'hypothèse générale selon laquelle aucun des risques décrits ci-après ou mentionnés ailleurs dans le présent document ne se réalisera. Toutes ces hypothèses sont fondées sur l'information dont dispose actuellement la société, y compris l'information obtenue auprès de tiers. Ces hypothèses pourraient se révéler erronées en tout ou en partie. De plus, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont explicites, implicites ou prévus dans l'information prospective, lesquels ne reflètent les attentes de la société qu'à la date à laquelle ils ont été formulés.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats, explicites ou implicites, contenus dans l'information prospective comprennent les suivants :

- les risques liés à la concentration des activités de la société dans le seul secteur des protéines;
- les risques liés aux décisions de la société à l'égard de tout remboursement éventuel de capital aux actionnaires;
- les risques associés à la mise en œuvre et à l'exécution du plan de création de valeur de la société;
- les risques associés à la disponibilité des capitaux;
- les risques associés aux changements relatifs aux systèmes d'information et aux processus de la société;
- les risques liés à la contamination des aliments, à la responsabilité à l'égard des produits de consommation et aux rappels de produits;
- les risques liés aux acquisitions, aux dessaisissements et aux dépenses d'investissement projetés;
- l'incidence des fluctuations des cours du marché des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres de même que des variations des taux d'intérêt sur la charge de retraite et les besoins de capitalisation;
- la nature cyclique du coût et de l'approvisionnement des porcs et la nature concurrentielle du marché du porc en général;
- le risque lié à la santé du bétail;
- les risques liés à l'incidence d'une pandémie sur les activités de la société;
- le risque de change de la société;
- la capacité de la société à se prémunir contre l'effet de la fluctuation des prix des marchandises en ayant recours à des contrats à terme boursiers sur marchandises et à des options;
- l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs biologiques et des instruments de couverture;
- l'incidence des événements internationaux sur les prix et la libre circulation des marchandises;
- les risques que pose le respect des nombreux règlements gouvernementaux;
- les risques liés aux litiges;
- l'incidence des changements dans les goûts des consommateurs et leurs habitudes d'achat;
- l'incidence de la réglementation détaillée sur l'environnement et les responsabilités éventuelles en matière d'environnement;
- le risque lié à la consolidation du commerce de détail;
- les risques liés à la concurrence;
- les risques liés à l'observation dans le monde entier des diverses lois et pratiques en vigueur dans le cadre du droit du travail, les risques liés à d'éventuels arrêts de travail en raison du non-renouvellement de certaines conventions collectives et au recrutement et au maintien en poste de personnel qualifié;
- le risque lié à l'établissement du prix des produits de la société;
- les risques associés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la société;
- les risques associés à l'incapacité de repérer et de gérer les risques stratégiques auxquels la société doit faire face.

La société avertit le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs sont exposés de façon plus détaillée sous la rubrique « Facteurs de risque » à la page 15 du présent document. Il y aurait lieu de se reporter à cette rubrique pour plus de précisions, de même qu'aux autres documents dont il est fait mention dans celle-ci. La société n'a pas l'intention de mettre à jour l'information prospective, orale ou écrite, et décline expressément toute obligation de cette nature, en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf lorsque la loi l'exige.

D'autres renseignements concernant la société, y compris le rapport de gestion de la société, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou au www.mapleleaffoods.com.

APERÇU DES ACTIVITÉS

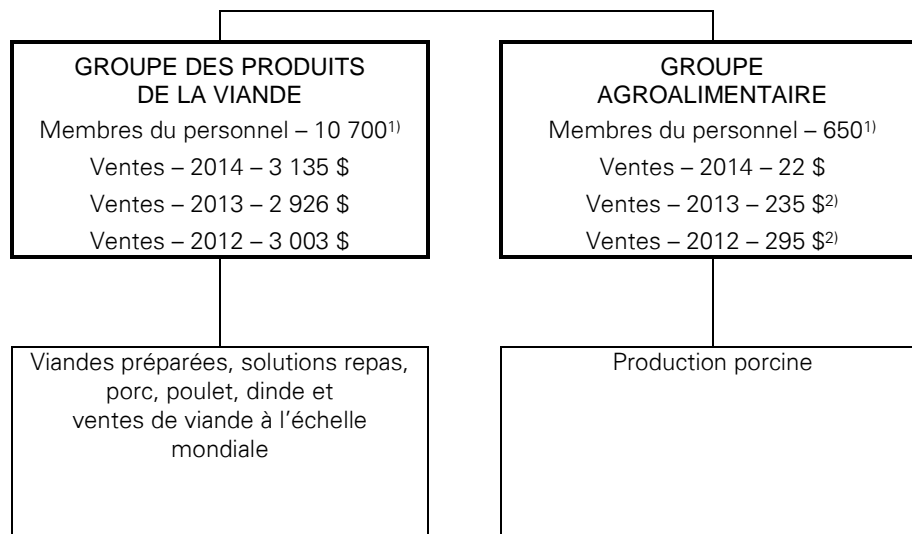
Les Aliments Maple Leaf, dont les produits tirés des activités poursuivies se sont élevés à environ 3,2 milliards de dollars pour l'exercice 2014, est une importante société de protéines de consommation établie au Canada. Les activités poursuivies de la société se divisent en deux secteurs d'exploitation isolables : le Groupe des produits de la viande et le Groupe agroalimentaire. Au cours de l'exercice, la société s'est dessaisie de sa participation dans un troisième secteur isolable, le Groupe des produits de boulangerie. Le Groupe des produits de la viande comprend les produits de viande préparée à valeur ajoutée, les troupes-repas, les collations ainsi que les produits de porc et de volaille frais vendus sous des marques phares nationales comme Maple Leaf^{MD}, Schneiders^{MD} et de nombreuses marques régionales dominantes.

Le Groupe agroalimentaire se compose des activités de production de porc canadiennes qui fournissent essentiellement le bétail au Groupe des produits de la viande, et il vend de la nourriture pour animaux.

Avant sa cession au cours de 2014, le Groupe des produits de boulangerie était constitué de la participation de 90,0 % des Aliments Maple Leaf dans Boulangerie Canada Bread, Limitée (« Canada Bread »). Le 23 mai 2014, Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V., entreprise du Mexique (« Grupo Bimbo ») a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Canada Bread que détenait la société, au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario (l'« arrangement »). La société a touché un produit brut d'environ 1 657,0 millions de dollars (incluant sa part du dividende payé à la conclusion de l'arrangement) en contrepartie de sa participation dans Canada Bread, ce qui s'est traduit par un profit de 997,0 millions de dollars avant impôt pour l'exercice.

Structure organisationnelle

L'organigramme ci-dessous résume la structure organisationnelle actuelle de la société par secteur d'exploitation au 31 décembre 2014 (les ventes sont exprimées en millions) :



1) En outre, quelque 550 membres du personnel de la société travaillent au siège social et ne font pas partie d'un secteur d'exploitation en particulier.

2) Pour 2013 et 2012, les ventes du Groupe agroalimentaire incluent les produits tirés des activités de récupération de sous-produits et de production de biodiesel de Rothsay (« Rothsay ») jusqu'au moment de sa vente par la société en octobre 2013.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Historique triennal

Généralités

Au cours de la période de trois ans close le 31 décembre 2014, la société a dû composer avec nombre d'enjeux, de changements et d'initiatives, notamment :

1. La mise en œuvre d'un plan exhaustif de création de valeur amorcé en 2010 et conçu pour accroître la valeur pour les actionnaires grâce à un certain nombre de mesures à court et à plus long terme visant à tirer parti de l'importance de la société sur le marché intérieur canadien, qui comportait notamment les mesures suivantes :
 - a. la simplification des formulations des produits et des activités de fabrication;
 - b. la rationalisation des installations et le regroupement d'usines;
 - c. des améliorations au chapitre de la distribution;
 - d. des dépenses d'investissement stratégiques dans de nouvelles installations et technologies de fabrication et de distribution;
2. la vente, par la société, de sa participation de 90 % dans Canada Bread à Grupo Bimbo, en mai 2014;
3. le dessaisissement, par la société, de Rothsay, des pâtes Olivieri et de ses activités liées à la transformation de la dinde et aux produits de pommes de terre, en 2013;
4. l'incidence des fluctuations de prix des principaux intrants, notamment le porc, le blé, le maïs et le carburant, l'incidence des fluctuations des devises de même que la capacité de la société à ajuster ses prix pour faire face à ces changements.

Plan de création de valeur

À l'automne 2010, le conseil d'administration de la société a approuvé un plan détaillé de création de valeur (le « plan de création de valeur ») destiné à accroître considérablement la rentabilité et le caractère concurrentiel de la société grâce à la réduction des coûts et à l'amélioration de la productivité. Les détails de ce plan ont été annoncés le 5 octobre 2010. Ce plan prévoit des étapes précises et réalisables qui ont été déterminées par suite d'une évaluation complète des forces opérationnelles de la société de même que des points à améliorer au chapitre de la concurrence. De 2010 à 2015, la société prévoyait investir environ 820,0 millions de dollars dans le plan de création de valeur. Au deuxième trimestre de 2014, cette estimation a été ramenée à 710,0 millions de dollars après la vente de Canada Bread; ce montant prévoyait une tranche de 620,0 millions de dollars consacrée au réseau des viandes préparées et une tranche de 90,0 millions de dollars affectée à l'implémentation d'un système intégré SAP dans le but de regrouper l'ensemble des systèmes de technologie de l'information de la société en une seule plateforme, ce qui a été réalisé en grande partie en 2013.

La société a établi qu'un écart de productivité existe entre Les Aliments Maple Leaf et les sociétés américaines de produits de consommation emballés plus importantes. En outre, cet écart tient essentiellement au nombre d'usines à plus petite échelle au sein du réseau des viandes préparées qui ne sont pas aussi efficaces que les usines à plus grande échelle et qui ne disposent pas des mêmes technologies de pointe. La direction a conclu que la société pourrait grandement tirer parti de son envergure sur le marché intérieur canadien en produisant son volume dans un nombre plus restreint d'installations à plus grande échelle, ce qui lui permettrait de dégager des marges cadrant avec celles des plus grandes entreprises de transformation américaines. Ces changements ont également pour objet de protéger la société contre l'érosion de son caractère concurrentiel à long terme à mesure que des concurrents des États-Unis tentent de pénétrer le marché canadien.

Le plan comporte les composantes essentielles suivantes :

1. La réduction de la complexité – Au moyen de la normalisation des formats et des formulations et de l'élimination des produits donnant lieu à des volumes et à une valeur moins élevés. Ces changements ont facilité le transfert à des installations à grande échelle.
2. L'optimisation des prix et des promotions – Nous appuierons les marges au moyen de prix, de promotions et de stratégies de gestion des catégories efficaces.
3. Un réseau d'approvisionnement des activités liées aux viandes préparées simplifié, à grande échelle – Nouvelle conception de l'approvisionnement des activités liées aux viandes préparées afin de réaliser des économies découlant de l'amélioration de la capacité de production et de la productivité grâce à des installations à grande échelle et à de nouvelles technologies, d'accroître le rendement de la production, de réduire les déchets et d'améliorer l'emballage, de diminuer le total des frais généraux et de réduire les coûts de la main-d'œuvre de même que les coûts d'expédition. Nous prévoyons réaliser ces économies grâce aux mesures suivantes :
 - Rationalisation du réseau des viandes préparées – À la fin de 2014, la société avait fermé six usines plus petites, au premier trimestre de 2015, elle a fermé l'usine Courtland (à Kitchener, en Ontario) et elle prévoit fermer l'usine restante de Bartor Road (à Toronto, en Ontario) au cours du deuxième trimestre de 2015, bien que la date exacte de cette fermeture reste difficile à prévoir étant donné qu'elle surviendra une fois que le début de la production de l'usine de viandes préparées à Hamilton, en Ontario, sera prévisible. La société a également procédé à la mise en service de la nouvelle usine de viandes préparées de Hamilton, en Ontario, et agrandi trois usines de fabrication situées à Winnipeg, au Manitoba, à Saskatoon, en Saskatchewan, et à Brampton, en Ontario.
 - Accroissement des efficiences liées à la productivité et à la distribution – À la fin de 2014, nous avons procédé au regroupement de cinq centres de distribution appartenant à la société et de plusieurs autres appartenant à des tiers en deux grands centres, qui sont maintenant fonctionnels. Le nouveau centre de distribution de la société en Ontario est devenu fonctionnel en 2013.

Dessaisissement de Boulangerie Canada Bread, Limitée

Le 23 mai 2014, Grupo Bimbo S.A.B. de C.V., entreprise du Mexique, a fait l'acquisition de 90 % des actions émises et en circulation de Boulangerie Canada Bread, Limitée conformément à l'arrangement. La société a touché un produit brut d'environ 1,66 milliard de dollars (incluant sa part du dividende payé à la conclusion de l'arrangement) en contrepartie de sa participation de 90 % dans Canada Bread.

Un comité à vocation particulière composé de tous les administrateurs indépendants des Aliments Maple Leaf a été mis sur pied afin de superviser le processus d'examen stratégique et de recommander une façon optimale d'utiliser le produit issu de la conclusion de l'arrangement au profit des Aliments Maple Leaf et de ses actionnaires, ce qui comprendrait une combinaison de remboursements sur la dette, de soutien de la croissance du secteur des viandes préparées et de remboursement de capital aux actionnaires. Au moment de la vente, la société a annoncé qu'après l'examen des possibilités, le conseil d'administration des Aliments Maple Leaf prévoyait la remise de toute partie disponible du produit de la vente de Canada Bread aux actionnaires des Aliments Maple Leaf dans un délai de trois ans suivant la date de conclusion de l'arrangement dans le cadre d'une ou de plusieurs offres publiques de rachat. Le moment, la structure, le prix et les autres modalités de chaque offre publique de rachat seront déterminés par les administrateurs indépendants. Afin de protéger les intérêts des actionnaires minoritaires, une telle offre publique de rachat devra être conforme au Règlement 61-101, avoir lieu dans le cadre d'une « vente aux enchères au rabais » et être soumise à une condition de dépôt minimal selon laquelle plus de 50 % des actionnaires des Aliments Maple Leaf, à l'exclusion de McCain Capital Inc., devront accepter l'offre publique de rachat. S'il est déterminé qu'une ou plusieurs offres publiques de rachat risquent d'entraîner des conséquences négatives significatives pour Les Aliments Maple Leaf ou ses actionnaires, le conseil d'administration envisagera d'autres méthodes de remise du produit de la

vente aux actionnaires qui viseront à produire le même effet. Se reporter à la rubrique « Description de la structure du capital – Remboursement de capital éventuel aux actionnaires ».

Le produit de la vente de Canada Bread a été affecté au remboursement de la presque totalité de la dette de la société, et le reste des fonds a été investi dans des placements liquides à court terme ou déposé auprès d'institutions financières afin de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses lettres de crédit.

À la suite de la vente de Canada Bread, Les Aliments Maple Leaf est devenue une société spécialisée dans les protéines comptant un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards de dollars et 11 900 employés. Après la vente de Canada Bread, la société a modifié sa structure de direction et son administration afin de les harmoniser à sa structure d'entreprise épurée et circonscrite. La société a commencé à mettre en œuvre ces changements au moment de la clôture de la transaction de vente de Canada Bread. La société a consenti à poursuivre la prestation de quelques services liés au système informatique aux unités d'exploitation de Canada Bread après la clôture de la vente de façon transitoire pour une période maximale de deux ans suivant la vente, selon le principe du recouvrement des coûts. Une fois que la prestation de ces services de soutien transitoires sera terminée, la société complétera la reconfiguration de ses activités liées aux services d'information.

Le 23 mars 2015, la société a annoncé son intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la Bourse de Toronto afin de contrebalancer l'incidence pour les actionnaires de la dilution découlant de l'exercice des options en circulation. Cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités ne vise pas à rembourser du capital aux actionnaires, mais plutôt à contrebalancer l'effet de dilution pour les actionnaires lié aux options des employés et d'autres formes de rémunération fondée sur des actions.

Dessaisissement de Rothsay et d'autres entreprises

Au cours du quatrième trimestre de 2013, la société s'est départie de l'entreprise Rothsay pour un produit net de 628,5 millions de dollars. Rothsay était auparavant comptabilisée dans le Groupe agroalimentaire. Concomitamment à la vente de l'entreprise Rothsay, la société a conclu une entente avec l'acheteur visant la poursuite de la prestation de services d'équarrissage à ses usines de viande du Manitoba, de l'Ontario et du Québec pendant une période de sept ans, aux conditions du marché. En 2013, la société a également vendu son entreprise de pâtes Olivieri, ses activités de transformation de la dinde en Ontario et ses activités liées aux produits de pommes de terre.

Fluctuations des prix des principaux intrants et des cours de change

En 2014, les troupeaux de porcs américains ont été affectés par le virus de la diarrhée épidémique porcine (« DEP ») qui a eu pour effet de réduire l'approvisionnement en porcs et a fait grimper les prix à un niveau record, ce qui a donné lieu à une hausse des prix des intrants dans le secteur des viandes préparées. Le prix des céréales fourragères a accusé un léger repli par rapport à l'exercice précédent en raison d'une importante récolte de maïs en 2013 suivie d'une récolte record en 2014. Le prix de la farine de soja a atteint un niveau record au troisième trimestre de 2014, alors que les stocks américains de fèves de soja ont baissé à un niveau sans précédent, exigeant des importations d'Amérique du Sud pour maintenir un approvisionnement suffisant. La réduction généralisée du prix de la nourriture pour animaux en 2014 a eu une incidence positive sur les résultats dans le secteur de la production porcine. Toutefois, celle-ci a été contrebalancée en partie par l'incidence néfaste des programmes de couverture des marchandises. Au cours de l'exercice, les marges du secteur de la transformation primaire du porc en Amérique du Nord se sont beaucoup améliorées par rapport à celles de l'exercice précédent, demeurant toutefois à un niveau inférieur à la moyenne quinquennale de 5,79 \$ US par quintal. Par ailleurs, le bénéfice tiré des activités liées aux viandes préparées a été comprimé par les hausses des coûts des matières premières, en particulier les flancs, les jambons et les parures, qui ont surpassé les hausses des prix au premier semestre.

La sécheresse record qui a sévi en 2012 sur le Midwest américain a eu une incidence considérable sur les prix des marchandises en 2013. La hausse du coût des aliments pour animaux, le recul de l'apport des programmes de couverture et l'augmentation du nombre de porcs sous gestion se sont traduits par un accroissement de la perte subie par les activités de production porcine de la société. Même si les prix du maïs ont largement baissé au second semestre de l'exercice 2013, il s'est écoulé un certain temps avant que cette baisse du coût des aliments ne paraisse dans le compte de résultat de la société en raison du cycle naturel de croissance des porcs. Au cours de l'exercice 2013, les marges réalisées sur la transformation primaire du porc en Amérique du Nord sont restées semblables à celles de 2012, soit à un niveau nettement inférieur à la moyenne à long terme. Le résultat tiré des activités liées aux viandes préparées a été comprimé par les hausses des coûts des matières premières, en particulier les flancs, les jambons et les parures, qui ont surpassé les hausses des prix.

En 2014, le dollar canadien s'est déprécié de 6,8 % par rapport au dollar américain, ce qui n'a pas eu d'incidence notable sur le bénéfice. À court terme, l'affaiblissement du dollar canadien entraîne un élargissement des marges pour les activités de transformation primaire et de production du porc de la société. À l'inverse, l'affaiblissement du dollar canadien augmente les coûts des matières premières et des ingrédients dans les activités de production de viandes préparées au Canada. Les activités liées aux viandes préparées peuvent réagir aux variations dans le coût des intrants par le truchement de l'établissement des prix, de la réduction des coûts ou de l'investissement dans des produits à valeur ajoutée. À plus long terme, l'affaiblissement du dollar canadien augmente la compétitivité relative des activités liées aux produits sous emballage canadiens sur le marché intérieur, puisque les importations de marchandises en provenance des États-Unis perdent de leur caractère concurrentiel. De même, il devient plus facile pour la société d'exporter aux États-Unis et d'y intensifier ses activités.

En 2013, le dollar canadien a reculé par rapport au dollar américain, tandis qu'en 2012, il s'était raffermi et était, en moyenne, à parité avec le dollar américain.

En 2014, le yen s'est incliné de 1,0 % par rapport au dollar canadien, ce qui n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice. En général, un recul du yen comprime les marges à l'exportation vers le Japon des activités de transformation primaire du porc de la société. La société cherche ultimement à hausser ses prix pour contrer l'incidence des fluctuations des devises. En 2013, le yen avait reculé par rapport au dollar canadien sous l'effet des modifications apportées par la banque centrale du Japon à sa politique monétaire. Les hausses de prix visant à contrebalancer l'incidence de la fluctuation des devises ont été difficiles à réaliser en 2013, car la concurrence s'est intensifiée sur le marché japonais par suite de la baisse des exportations mondiales vers d'autres grands marchés internationaux, en particulier la Russie et la Chine.

Acquisitions, sorties et dépenses d'investissement

Le détail des acquisitions, des sorties, des dépenses d'investissement et des conditions qui ont eu une incidence sur l'évolution générale de la société dans chacun de ses secteurs d'exploitation au cours des trois derniers exercices est présenté ci-dessous.

Groupe des produits de la viande

Dans le cadre du plan de création de valeur décrit précédemment, la société a mis en place des mesures à court et à long terme visant à créer une valeur importante et durable pour les actionnaires. Les mesures à plus long terme incluent le regroupement d'usines et des dépenses d'investissement stratégiques dans de nouvelles installations de fabrication et dans des technologies novatrices. Au total, la société prévoit avoir investi environ 620,0 millions de dollars pour moderniser son réseau des viandes préparées entre 2010 et 2015. Cet investissement vise notamment la nouvelle usine d'envergure de 400 000 pieds carrés située à Hamilton, en Ontario, qui est axée sur la production de saucisses fumées et de viandes froides. Bien que l'usine de Hamilton, en Ontario, soit entièrement fonctionnelle, le processus de transfert de la production depuis les anciennes usines n'est pas complètement terminé. L'investissement porte également sur l'expansion et la modernisation de trois autres installations existantes à Saskatoon, en Saskatchewan, à Winnipeg, au Manitoba et à Brampton, en Ontario. L'installation de Saskatoon est spécialisée dans la fabrication de saucisses fumées cuites et de collations

à la viande; l'usine de Winnipeg regroupe la fabrication du jambon à valeur ajoutée et du bacon; enfin, l'usine de Brampton se concentre sur la production de viandes en boîte et de saucisses fraîches et congelées. L'usine de la société située à Kitchener, en Ontario, a été fermée en février 2015, tandis que la dernière ancienne usine de Toronto, en Ontario, devrait fermer au deuxième trimestre de 2015. Les anciennes usines de la société, situées à Hamilton et à Toronto, en Ontario, et à Moncton, au Nouveau-Brunswick, de même qu'une petite installation de Winnipeg, au Manitoba, avaient été fermées à la fin de 2014 et l'usine de North Battleford, en Saskatchewan, a été fermée au début de 2013 à mesure que leur production a été regroupée dans trois usines agrandies et dans la nouvelle installation de Hamilton, en Ontario. Ces mesures ont permis à la société d'accroître ses efficiences d'exploitation et de diminuer ses coûts.

La société a également rationalisé son réseau de distribution en transférant les activités de divers centres de distribution vers deux installations. Une nouvelle installation a été mise en service à la mi-juin 2013 à Guelph, en Ontario, pour desservir l'Est du Canada, et elle était entièrement fonctionnelle à la fin de 2014. L'usine de Coquitlam, en Colombie-Britannique, a fermé ses portes en 2012. Les centres de distribution de Burlington et de Kitchener, en Ontario, ont été fermés en 2013, alors que le centre de distribution de Moncton, au Nouveau-Brunswick a été fermé à la fin février 2014. Une usine existante de Saskatoon, en Saskatchewan, sert désormais de plaque tournante pour la distribution dans l'Ouest canadien.

La stratégie de la société en matière de production porcine consiste à approvisionner en porcs les activités liées aux viandes préparées de la société. En 2014, un total d'environ 74 500 porcs par semaine ont été transformés aux usines de Brandon, au Manitoba, et de Lethbridge, en Alberta, ce qui représente une diminution par rapport à 80 400 porcs transformés par semaine en 2013.

En mai 2012, la société a mis fin à la production de l'usine de transformation de la volaille d'Ayr, en Ontario, et l'a ensuite fermée; la production a été transférée aux installations de Mississauga et de Brantford, en Ontario. Des investissements totalisant environ 6,5 millions de dollars y ont été effectués pour assurer le transfert de la production. En mai 2013, l'usine d'Ayr a été vendue pour 2,0 millions de dollars.

En février 2012, la société a acquis les activités d'une exploitation avicole à Brooks, en Alberta, qui incluait un contingent de production de volaille. Le prix d'achat a totalisé 31,1 millions de dollars. La société a par la suite revendu ces actifs, comme il est indiqué ci-après.

En novembre 2011 et en août 2012, le secteur de l'emballage de l'usine de transformation Lagimodiere de la société située à Winnipeg, au Manitoba, a été endommagé par un incendie. Le coût des réparations a été couvert par les assurances et l'usine fonctionne à pleine capacité.

En décembre 2012, la société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de l'usine de transformation de pommes de terre de Lethbridge, en Alberta, à Cavendish Farms, société affiliée à J.D. Irving Ltd. La transaction a été conclue au début de janvier 2013 et la société a touché un produit d'environ 58,1 millions de dollars de la vente, lequel a été affecté au remboursement de la dette.

Au premier trimestre de 2013, l'agrandissement de l'usine de fabrication de saucisses cuites de Saskatoon, en Saskatchewan, a été achevé. L'agrandissement de l'usine de bacon de Winnipeg, au Manitoba, a également été achevé, et l'usine a été mise en service en 2014. L'usine de bacon de la Saskatchewan a fermé au deuxième trimestre de 2013. Le regroupement des installations de fabrication de saucisses fraîches et congelées de Brampton, en Ontario, s'est terminé en 2013. La nouvelle usine de viandes préparées de Hamilton, en Ontario, a été mise en service au deuxième semestre de 2014, moment depuis lequel elle est fonctionnelle.

La rationalisation des produits de la société s'est poursuivie, environ 1 300 unités de gestion des stocks (« UGS » ou « SKU ») ayant été modifiées ou regroupées en 2012, et environ 800 UGS ayant été supprimées en 2013. La rationalisation des UGS a été entreprise afin de soutenir la réalisation des avantages provenant des installations à grande échelle, des technologies et de la stratégie de distribution, et devrait se traduire par une efficacité accrue du calendrier de production, des remaniements de la chaîne de fabrication peu importants, une augmentation de la capacité de production et une réduction des déchets.

En juillet 2013, les actifs liés aux activités de reproduction et aux couvoirs de dindes de Thamesford ont été vendus à Cuddy Farms Limited 2008, et les activités liées à l'élevage et à la vente de dindes, au compostage et aux gravières de Thamesford ont été vendues à Ernard Enterprises Limited pour un produit net de 46,3 millions de dollars, ce qui s'est traduit par un profit avant impôt de 9,7 millions de dollars. Les modalités de cette dernière transaction comprennent notamment un contrat d'approvisionnement à long terme visant des dindes vivantes conclu entre Les Aliments Maple Leaf et Ernard Enterprises Limited, qui permettra à l'usine de transformation primaire de la société située à Thamesford, en Ontario, de bénéficier d'un approvisionnement constant.

Au troisième trimestre de 2013, la société a vendu les actifs résiduels d'une exploitation avicole située à Brooks, en Alberta, et les contingents de production de poulet connexes; cette exploitation avait été acquise le 1^{er} février 2012 et immédiatement classée dans les actifs détenus en vue de la vente. La société avait acheté l'exploitation avicole et les contingents de production pour une contrepartie d'achat en trésorerie de 31,1 millions de dollars. La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. En 2012, la société a vendu une partie de ses contingents de production pour 8,0 millions de dollars. Au deuxième trimestre de 2013, la société a vendu des actifs pour un produit de 8,3 millions de dollars. Au troisième trimestre de 2013, la société a vendu les actifs résiduels pour un produit de 12,9 millions de dollars.

Toujours au troisième trimestre de 2013, la société a vendu un immeuble de placement situé à Aurora, en Ontario, pour un produit brut de 1,8 million de dollars.

Prix des produits

La rentabilité de la société dépend en grande partie de sa capacité à prendre des décisions relatives aux prix de ses produits qui, d'une part, incitent les clients à les acheter et, d'autre part, permettent de récupérer les frais de développement et les autres coûts associés aux produits. Si les prix sont trop élevés, les produits ne se vendront pas, et si les prix sont trop bas, les produits ne généreront pas un rendement adéquat. Par conséquent, l'incapacité de la société à établir correctement le prix de ses produits pourrait avoir une incidence négative significative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Groupe agroalimentaire

En 2013 et en 2014, la société a continué à rationaliser ses activités afin de réduire les coûts.

Le 14 décembre 2012, la société a fait l'acquisition d'actifs et de passifs spécifiques détenus par The Puratone Corporation et ses filiales (collectivement, « Puratone »), des entités fermées se consacrant à la production porcine. Le prix d'achat s'est établi à 45,4 millions de dollars. Puratone est située dans le sud du Manitoba et détient 25 000 truies qui produisent environ 500 000 porcs de marché par année. Certains actifs et passifs de Paradigm Farms Ltd. (« Paradigm »), société détenue de façon distincte mais gérée par Puratone, ont également été acquis le 27 novembre 2012 pour 2,2 millions de dollars.

Par suite de ces acquisitions, le nombre de porcs arrivés à maturité produits par la société s'est chiffré à environ 1,41 million en 2014, comparativement à 1,35 million de porcs en 2013 et à 0,8 million de porcs en 2012. En 2014, la société était propriétaire de 38 % des porcs qu'elle transformait à ses usines, contre 35,5 % et 17,5 % respectivement en 2013 et en 2012.

Dans l'ensemble, en 2013, la production de porcs de la société a subi l'incidence défavorable des coûts élevés de la nourriture pour animaux. Les ventes ont augmenté en 2013 par suite de l'accroissement des volumes de porcs de marché attribuable à l'acquisition de Puratone. En 2014, les activités de production de porc ont tiré parti de la hausse des prix du porc de même que de la baisse des coûts des aliments pour animaux.

La vente de l'entreprise Rothsay, spécialisée dans la récupération de sous-produits et la production de biodiesel, à Darling International Inc. s'est conclue en octobre 2013. Le produit net de la vente, soit environ 628,5 millions de dollars, a initialement été affecté au remboursement de la dette.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Généralités

Le portefeuille de marques et de gammes de produits des Aliments Maple Leaf conjugué aux divers réseaux de vente de cette dernière fournit à la société une source de produits d'exploitation diversifiée. Le Groupe des produits de la viande et le Groupe agroalimentaire sont complémentaires. Alors que les activités de transformation primaire du Groupe des produits de la viande sont passablement cycliques, celles de l'entreprise d'aliments de consommation du Groupe des produits de la viande ne le sont pas. Par conséquent, les résultats des activités non cycliques contrebalancent les résultats des activités cycliques. Le plan de création de valeur décrit à la rubrique « Évolution générale de la société – Historique triennal » ci-dessus vise à simplifier les activités de la société en réduisant la complexité et les coûts et en tirant parti des économies d'échelle et de la technologie.

La clientèle de la société est située dans environ 25 pays. Bien que les ventes réalisées au Canada représentent la majeure partie des produits d'exploitation de la société, une part importante des ventes de cette dernière sont réalisées sur des marchés internationaux, notamment ceux des États-Unis et du Japon. Les Aliments Maple Leaf compte parmi ses clients des détaillants, des fournisseurs de services alimentaires et des entreprises de transformation de produits alimentaires. La société a comptabilisé des ventes à deux clients représentant 15,5 % et 11,1 % du total des ventes relativement aux activités poursuivies pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et aucun autre client n'a compté pour plus de 10 % du total des ventes pour cet exercice. Les clients les plus importants des Aliments Maple Leaf achètent généralement un grand nombre de produits alimentaires différents auprès de la société.

GROUPE DES PRODUITS DE LA VIANDE

Généralités

Le Groupe des produits de la viande comprend les produits de viandes préparées à valeur ajoutée, les troupes-repas et les collations de même que les produits de porc et de volaille frais vendus sous des marques phares nationales comme Maple Leaf^{MD}, Schneiders^{MD} et de nombreuses marques régionales dominantes. Les produits de viande sont vendus par l'intermédiaire de détaillants, de services alimentaires et de réseaux industriels. La société mène également des activités d'exportation à l'échelle internationale au moyen d'un réseau de quatre bureaux situés au Canada, en Corée, au Japon et à Hong Kong, réseau qui s'attache à vendre le porc réfrigéré et congelé et les produits de viande et les repas à valeur ajoutée et à répondre aux besoins des clients stratégiques de la société à l'échelle internationale.

La société a des usines de transformation et des centres de distribution partout au Canada et compte également des bureaux de vente partout au Canada et aux États-Unis.

En 2012, la société a lancé les produits de poulet halal *Mina*^{MC} et les produits *Lunchmate*^{MD} + *Fruit de Schneiders*^{MD}. Elle a également mis en marché les *Portions* de poulet *Naturellement Prime*^{MD}, les lanières, croquettes et ailes de poulet *Schneiders Country Naturals*, les troupes-repas, saucisses fumées et saucisses fraîches *Country Naturals*, la viande émincée et les lanières de viande *Maple Leaf Natural Selections*^{MD} et les emballages de bacon *Portions* de *Maple Leaf*. Elle a par ailleurs vendu les marques de commerce *Collection Artisan*^{MD} et sera le producteur exclusif de ces produits pour le compte

de l'acheteur pour une période indéterminée. En 2014, *Maple Leaf Prime*^{MD} a élargi son offre en y greffant 22 nouveaux repas, dont cinq de poulet frais *Portions*, quatre de porc frais, sept produits congelés et six repas réfrigérés prêts à réchauffer. *Maple Leaf Natural Selections*^{MD} a poursuivi son expansion dans de nouvelles catégories et a fait son entrée sur le marché en croissance des collations. Parmi les nouveaux produits lancés figuraient trois formats familiaux de viandes en tranches, quatre grignotines de pizzas congelées et 11 produits *Maple Leaf Natural Selections*^{MD} *PROTINIS*^{MC}. La société a également lancé de nouveaux produits de poulet frais, de saucisses fraîches et de porc frais *Maple Leaf*, des burgers de dinde congelés *Schneiders Country Naturals*^{MD}, deux nouvelles saveurs de *Schneiders*^{MD} *Hot Rod*^{MD}, de nouvelles *Pepperettes*^{MD} *Schneiders*^{MD} au poulet et des burgers de poulet halal congelés ainsi que des burgers de bœuf congelés *Mina*^{MC}. En février 2015, à temps pour le Nouvel An chinois, deux sortes de saucisses chinoises Lap Cheong *Maple Leaf*^{MD} ont fait leur apparition dans les comptoirs.

Principaux produits et marchés

Les produits de la société comprennent le bacon, les jambons, les saucisses fumées, les bâtonnets à la viande, un large éventail de produits de charcuterie à l'européenne, des produits de poulet transformés, comme des poitrines et des ailes de poulet entièrement cuites, des produits de la dinde transformés tels que les rôtis de poitrine de dinde entièrement cuits, les saucisses de spécialité et les produits de charcuterie, une gamme complète de viandes cuites, de viandes en tranches, de saucissons cuits, de trousses-repas, de saindoux et de viandes en conserve. La société produit et commercialise une vaste gamme de produits de viande et de repas à valeur ajoutée vendus sous diverses marques, notamment *Maple Leaf*, *Schneider*, *Shopsy's*, *Hygrade* et d'autres marques régionales dominantes, en plus d'approvisionner des marques privées. La société commercialise ses produits auprès des grandes chaînes d'épicerie, des épicerie indépendantes et des groupes d'achat en gros et au détail. Les produits sont vendus principalement au Canada et aux États-Unis. En outre, les viandes préparées et les produits du porc et de la volaille sont vendus aux distributeurs du secteur des services alimentaires pour vente ultérieure aux restaurants, aux institutions et à d'autres établissements de services alimentaires.

Les produits de la société comprennent également les coupes primaires de porc frais et à valeur ajoutée et les produits de poulet et de dinde frais, entiers ou en coupes, des volailles entières et des morceaux de dinde congelés. Les poulets sont vendus sous les marques *Prime*^{MD} de *Maple Leaf*, *Naturellement Prime*^{MD} de *Maple Leaf* et *Mina*^{MC} dans une gamme de produits de volaille frais de marque à valeur ajoutée. La dinde est vendue sous les marques *Prime*^{MD} de *Maple Leaf* et *Cold Springs Farm*^{MD}. Le poulet produit est surtout vendu frais, tandis que la dinde produite est vendue tant fraîche que congelée. Les principaux clients se recrutent parmi les chaînes d'épicerie au détail, le secteur des services alimentaires, les institutions et d'autres entreprises de transformation. Les ventes de produits de porc sont importantes à l'extérieur du Canada, surtout au Japon et aux États-Unis. En outre, la société prépare de la viande de dinde afin d'offrir des produits de dinde à valeur ajoutée cuits et non cuits. Les produits de dinde à valeur ajoutée préparés sont vendus à des revendeurs, à des distributeurs et à des entreprises de services alimentaires.

Matières premières

La société s'approvisionne en porcs surtout en concluant des contrats directs avec les éleveurs. Ces contrats sont d'une durée de un an à cinq ans et prévoient des méthodes de fixation des prix variables et des primes pour les animaux d'élevage comportant des caractéristiques de qualité particulières. L'approvisionnement en porcs est limité par la taille des troupeaux aux environs des usines. Tel qu'il est décrit plus en détail ci-après à la rubrique « Description de la société - Groupe agroalimentaire », la société est propriétaire de 39 % des porcs qu'elle transforme dans ses installations d'abattage. Aux termes des contrats, les producteurs ont accès à des outils de gestion des risques.

Les activités de transformation de la volaille au Canada sont menées dans un cadre réglementaire très sévère où l'approvisionnement en volaille sur pied est contrôlé par les offices de commercialisation et d'autres organismes gouvernementaux. C'est par l'intermédiaire d'offices de commercialisation qui régissent à la fois l'approvisionnement en matières premières de la société et le prix de celles-ci que la société achète la totalité de son approvisionnement en poulets et en dindes vivants qu'elle destine à ses usines de transformation. Les matières premières dont se sert la société (autres que la quantité importante de porc frais et de volaille fraîche qu'elle produit dans ses propres usines) sont achetées en tant que produits de base sur le marché libre, soit directement auprès de fournisseurs, soit par l'entremise de courtiers au Canada et aux États-Unis, à des prix qui varient selon la demande et l'offre disponible.

La plupart des matières premières à des fins de transformation supplémentaire de la société provient de l'interne pour ce qui est du porc et de la volaille, mais il est encore nécessaire d'acheter une certaine quantité de matières premières à l'extérieur de la société. Plusieurs produits finis sont achetés aux termes d'ententes de conditionnement à forfait avec des tiers fournisseurs. Sous réserve des remarques précédentes portant sur l'approvisionnement en volaille et en porcs vivants, les matières premières requises pour les activités du Groupe des produits de la viande peuvent être obtenues aisément.

Marchés et concurrence – Groupe des produits de la viande

Le Groupe des produits de la viande occupe actuellement la première ou la deuxième place sur le marché national dans chacun de ses secteurs de produits de base. Bien que le nombre de concurrents et le degré de concurrence varient selon les produits et les régions, l'industrie de la viande au Canada est très concurrentielle et doit se mesurer à des fabricants étrangers. Les principaux concurrents des entreprises du Groupe des produits de la viande sont notamment plusieurs multinationales de l'alimentation ainsi que des fabricants nationaux et régionaux. Les marchés du porc frais sont internationaux, et la société fait concurrence aux grandes entreprises de transformation du porc des États-Unis et de partout dans le monde. La société est un important acheteur de porcs vivants au Canada et livre concurrence aux transformateurs tant canadiens qu'américains pour ses approvisionnements en porcs. En ce qui concerne les activités de production de produits de volaille et de porc frais, les résultats financiers de la société sont influencés par les prix du marché pour les poulets et les porcs vivants.

La société continue de déployer des efforts afin de minimiser l'influence des prix des produits de base sous-jacents en se concentrant sur l'offre de produits à valeur ajoutée et en accroissant ses efficacités d'exploitation pour rehausser sa position concurrentielle. La société essaie également d'atténuer l'incidence d'ensemble de ces influences grâce à son portefeuille équilibré d'entreprises de production et de transformation, alors que ses activités de production porcine bénéficient des prix élevés pour le porc et que les bénéfices sont généralement contracycliques aux activités de porc frais.

La demande des consommateurs pour les produits de viande est saisonnière et elle augmente au cours des mois d'été en ce qui concerne les produits pour barbecue, et en hiver, pour les produits entièrement cuits prêts à servir. La forte demande de produits de viande grillée influe sur les activités liées à la viande fraîche ou transformée au cours de l'été, tandis que les promotions de la rentrée scolaire contribuent à l'augmentation des ventes de viandes en tranches et pour boîtes à lunch au cours de l'automne. En ce qui a trait aux produits de jambon et de dinde, les ventes sont soumises à des facteurs d'ordre saisonnier, les pointes de ventes ayant lieu pendant les périodes de festivités (de septembre à décembre, et de façon moins importante, en mars et en avril).

GROUPE AGROALIMENTAIRE

Le Groupe agroalimentaire s'occupe de la gestion de porcs vivants et de la production porcine. De plus, il produit sa propre nourriture pour le porc. Le Groupe agroalimentaire exerce ses activités par l'intermédiaire de la division Maple Leaf Agri-Farms. L'entreprise Rothsay, qui constituait auparavant la part la plus importante du Groupe agroalimentaire, a été vendue en octobre 2013.

Maple Leaf Agri-Farms

Généralités

Maple Leaf Agri-Farms, division spécialisée dans l'élevage porcin, compte environ 200 emplacements de production au Manitoba et en Saskatchewan et avait environ 62 500 truies sous gestion à la fin de 2014. La société est propriétaire de la totalité des truies élevées dans les installations qu'elle gère et possède un certain nombre de porcheries où les porcelets sevrés sont élevés dans le but de devenir des porcs d'engraissement. La société élève d'autres porcelets sevrés dans des porcheries louées par Maple Leaf Agri-Farms. La plupart des porcs d'engraissement sont convertis en porcs de marché dans des installations d'engraissement que des tiers possèdent et exploitent aux termes de contrats d'une durée maximale de cinq ans. La société possède également cinq provenderies au Manitoba, lesquelles produisent annuellement plus de 600 000 tonnes d'aliments pour animaux essentiellement destinés aux porcs de la société.

En 2014, la société a produit environ 1,42 million de porcs, contre 1,35 million de porcs en 2013 et 0,8 million de porcs en 2012. La société était propriétaire d'environ 38 % des porcs qu'elle a transformés dans ses installations d'abattage. Avant l'acquisition, en 2012, de Puratone et de Paradigm, la société était propriétaire de 17,5 % des porcs qu'elle transformait dans ses installations d'abattage.

Principaux produits et marchés

Les porcs de marché de Maple Leaf Agri-Farms sont vendus à l'usine de transformation du porc de la société de Brandon, au Manitoba.

Matières premières

Maple Leaf Agri-Farms achète des animaux reproducteurs, des aliments pour animaux d'élevage et des médicaments à des prix concurrentiels et qu'elle peut se procurer aisément. La société possède cinq provenderies au Manitoba, lesquelles satisfont essentiellement aux besoins internes en nourriture pour animaux des activités d'élevage de porcs de Maple Leaf Agri-Farms. Les provenderies achètent des céréales fourragères et des mélanges préparés, auxquels elles ont facilement accès, afin de fabriquer des rations de produits finis d'aliments pour animaux.

Équarrissage Rothsay

Généralités

L'entreprise d'équarrissage des Aliments Maple Leaf, qui exerçait ses activités sous le nom de Rothsay, a été vendue à Darling International Inc., puis a été fermée en octobre 2013. La vente visait six usines d'équarrissage qui transforment des produits non comestibles et une usine de biodiesel où la graisse animale et les huiles à friture usées sont transformées en un substitut de carburant diesel.

Marchés et concurrence – Groupe agroalimentaire

Les porcs produits par Maple Leaf Agri-Farms sont vendus aux usines de la société à des fins de transformation. Maple Leaf Agri-Farms est exposée à la concurrence que lui livrent d'autres réseaux de production porcine en ce qui a trait à l'espace réservé aux porcheries et aux installations d'engraissement.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Environ 79 % des ventes de la société proviennent du Canada, environ 9 % du Japon, environ 8 % des États-Unis et le solde, d'autres marchés internationaux. La société mène des activités d'exportation à l'échelle internationale au moyen d'un réseau de bureaux situés au Canada, en Corée, au Japon et à Hong Kong, réseau qui s'attache à vendre le porc réfrigéré et congelé de même que les produits de viande préparée et les repas à valeur ajoutée et à répondre aux besoins des clients stratégiques de la société à l'échelle internationale. La société commercialise plusieurs produits à l'extérieur du Canada, y compris des produits de viandes préparées, de porc et de volaille à valeur ajoutée. D'importantes ventes

de produits de porc sont effectuées au Japon, aux États-Unis, au Mexique et en Corée. Le rendement de la société subit l'influence de la demande et des prix du marché à l'échelle internationale, des fluctuations des cours de change ainsi que des obstacles au commerce.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – MARQUES DE COMMERCE ET BREVETS

En tant que société d'alimentation, Les Aliments Maple Leaf compte fortement sur le renom de ses marques et sur la fidélisation de ses clients, et elle accorde une grande importance à ses diverses marques de commerce établies. La société croit que ses marques sont reconnues par les consommateurs pour leur qualité et leur fiabilité.

Les principales marques de commerce du Groupe des produits de la viande de la société figurent ci-dessous.

Secteur d'exploitation

Principales marques de commerce

Groupe des produits de la viande

*Maple Leaf^{MD}, Schneiders^{MD}, Maple Leaf Prime^{MC},
Naturellement Prime^{MD} de Maple Leaf, LunchMate^{MD},
Top Dogs^{MD}, Shopsy's^{MD}, Mitchell's Gourmet Foods^{MD},
Hygrade^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MC}, Larsen^{MD},
Maple Leaf Simply Savour^{MC}, Schneiders Country Naturals^{MC},
Cappola^{MC}, Holiday^{MD}, Ready Crisp^{MD}, Klik^{MD}, Kam^{MD},
Burns^{MD}, Olympic^{MD}, Parma^{MD}, Sunrise^{MD}, Pepperettes^{MD},
Hot Rods^{MD}*

La société n'a pas de marque de commerce importante autre que *Maple Leaf^{MD}* dans son Groupe agroalimentaire.

Les brevets et les autres formes de propriété intellectuelle comme les dessins industriels et les droits d'auteur revêtent une importance moindre pour les activités de la société.

ENVIRONNEMENT

La société Les Aliments Maple Leaf est exploitée en fonction d'une politique environnementale, « Notre engagement face à l'environnement », qui a été approuvée par le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité du conseil d'administration. Plus particulièrement, la politique exige que la société tienne compte des questions environnementales dans sa planification stratégique, qu'elle surveille son rendement environnemental, qu'elle forme ses employés sur les principes de protection de l'environnement, qu'elle cherche constamment à améliorer ses déversements sur terre, dans l'eau et dans l'atmosphère, qu'elle travaille à la réduction de ses déchets et à la conservation de ses ressources, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements environnementaux ou aille au-delà, et qu'elle travaille avec les collectivités où elle est présente pour s'assurer que la direction et les membres du personnel sont sensibles aux préoccupations environnementales locales et qu'ils en tiennent compte. Le programme environnemental de la société est évalué régulièrement par ce comité et comprend le suivi de la conformité avec les exigences réglementaires ainsi que le recours aux services de spécialistes internes et de spécialistes externes indépendants en matière d'environnement. La société continue d'investir dans l'infrastructure environnementale liée à l'eau, aux déchets et aux émissions atmosphériques afin de s'assurer de toujours respecter les normes environnementales ou de les dépasser. En 2014, la société a fermé plusieurs de ses installations dans le cadre de son plan de création de valeur. Chaque fois, des évaluations environnementales ont été réalisées afin de garantir que les questions d'ordre environnemental étaient prises en compte comme il se doit pendant les activités de mise hors service. La direction estime que la société, en tant qu'importante société du secteur de l'alimentation, doit tenir compte dans la poursuite de ses activités de questions d'ordre sanitaire, environnemental ou social dont les enjeux dépassent la rentabilité à court terme si elle veut bâtir un avenir durable. Le maintien de pratiques respectueuses de l'environnement et durables devient de plus

en plus un élément clé de conservation d'un avantage concurrentiel. La société a approuvé une série de paramètres pour mesurer les progrès accomplis en matière de durabilité dans des secteurs clés comme les changements climatiques, la réduction de la consommation d'eau, la réduction des déchets, y compris des déchets de cuisine, et le passage aux emballages durables. Ces paramètres de mesure sont assortis de cibles audacieuses visant à réduire l'empreinte environnementale de la société pour les dix prochaines années. Dans le cadre de ses initiatives axées sur la durabilité, la société cherche à obtenir la certification LEED^{MD} Or pour sa nouvelle installation de transformation de viandes de Hamilton, en Ontario. Le processus de vérification LEED^{MD} devrait s'amorcer en 2015. Le Leadership in Energy and Environmental Design (LEED^{MD}) est une norme largement reconnue en matière d'immeuble vert. Les dépenses que la société doit engager pour respecter les exigences environnementales actuelles ne devraient pas avoir d'incidence négative importante sur sa situation financière ni sur le résultat de la société. Il n'y a aucune garantie cependant que certains événements pouvant entraîner des dépenses importantes liées à l'environnement et avoir une incidence négative importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la société ne se produiront pas. Ces événements pourraient comprendre, notamment, le respect de normes environnementales supplémentaires ou la survenance d'un événement indésirable à l'un des établissements de la société.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2014, la société employait environ 11 900 personnes, dont environ 8 075 étaient couvertes par quelque 23 conventions collectives. Ces conventions collectives sont habituellement négociées pour des durées variées et, chaque année, plusieurs d'entre elles expirent et doivent être renégociées; la plupart sont renouvelées sans problème majeur. Par contre, si une convention collective couvrant un nombre important de membres du personnel ou touchant certains membres clés du personnel arrivait à échéance et menait à un arrêt de travail, rien ne peut garantir que cet arrêt de travail n'aurait pas d'incidence négative importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Huit conventions collectives sont actuellement expirées ou doivent expirer en 2015. Des négociations sont en cours relativement à deux (2) de ces conventions collectives. Les principales conventions collectives qui seront négociées en 2015 visent trois usines de volaille situées à Thamesford et à Brampton, en Ontario, ainsi que sur l'avenue Ethel, à Toronto, en Ontario, la principale centrale de services publics desservant l'usine de transformation de la viande de Hamilton, en Ontario, l'usine de porcs de Lethbridge, en Alberta, et l'usine de fabrication de Winnipeg, au Manitoba.

FACTEURS DE RISQUE

La société mène ses activités dans les secteurs de la transformation des aliments et de l'agriculture et est, par conséquent, exposée aux risques et incertitudes inhérents à ces domaines, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur ses résultats d'exploitation et sur sa situation financière.

Ces risques et incertitudes sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans le rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, intégré par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion a été déposé par la société auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

-
- 1) LEED est une marque de commerce déposée du U.S. Green Building Council, qui a créé le système d'évaluation de la conception, de la construction, de l'exploitation et de la maintenance d'immeubles, de maisons et de quartiers verts Leadership in Energy and Environmental Design (LEED).

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination, adresse et constitution

Les Aliments Maple Leaf Inc./Maple Leaf Foods Inc. est constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société a été constituée le 13 août 1927, bien que certaines de ses activités aient débuté avant 1900. Le siège social et bureau principal de la société est situé au 6985, Financial Drive, Mississauga (Ontario), L5N 0A1.

Relations intersociétés

Au 31 décembre 2014, aucune filiale active de la société n'avait d'actif total qui constituait plus de 10 % de l'actif consolidé de la société ou ni de total consolidé des ventes et des produits d'exploitation correspondant à plus de 10 % du total consolidé des ventes et des produits d'exploitation de la société.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital social autorisé de la société se compose actuellement d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote (les « titres sans droit de vote ») et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Au 23 mars 2015, le capital social émis de la société se composait de 143 031 489 actions ordinaires. Il n'y a pas d'actions ordinaires sans droit de vote ni d'actions privilégiées émises et en circulation.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires. En outre, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir tout dividende pouvant être déclaré par le conseil d'administration de la société et, en cas de liquidation ou de dissolution de celle-ci, ont droit à une part proportionnelle des éléments d'actif de la société après le remboursement de toutes ses dettes et obligations. Aucun droit préférentiel de souscription, droit de conversion ni droit de rachat n'est rattaché aux actions ordinaires.

Le 28 juillet 2011, le conseil d'administration a approuvé et adopté un régime de droits des actionnaires, qui a par la suite été modifié et reformulé le 5 décembre 2011 (tel que modifié et reformulé, le « régime de droits »). Le régime de droits vise à offrir au conseil d'administration de la société et à ses actionnaires suffisamment de temps pour examiner attentivement toute transaction prévoyant l'acquisition ou l'acquisition proposée d'au moins 20 % des actions ordinaires en circulation de la société. En outre, il accorde au conseil d'administration de la société un délai pour étudier toutes les options entourant une telle transaction et pour assurer le traitement équitable des actionnaires advenant une telle transaction. Le régime de droits n'a pas été adopté en réaction à une transaction réelle ou envisagée. Un droit a été émis pour chaque action ordinaire des Aliments Maple Leaf émise et en circulation à la fermeture des bureaux le 27 juillet 2011. Si une telle acquisition ou acquisition proposée d'au moins 20 % des actions ordinaires en circulation de la société se concrétisait ou était annoncée, chaque droit, dans certaines conditions et au moment de son exercice, donnerait à son titulaire, sauf si celui-ci est la personne procédant à l'acquisition ou toute personne qui lui est liée, le droit d'acheter des actions ordinaires des Aliments Maple Leaf à un escompte de 50 % par rapport au cours du marché à ce moment. Le régime de droits a été approuvé par les actionnaires de la société lors d'une assemblée extraordinaire qui a eu lieu le 14 décembre 2011, et il a été avalisé par la Bourse de Toronto le 21 décembre 2011. Le régime de droits a été de nouveau approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle de 2014 et reste donc en vigueur. Tel qu'il est exigé, les actionnaires seront appelés à reconfirmer le régime de droits lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire de 2017. Le texte du régime de droits peut être consulté à l'adresse www.sedar.com.

Les titres sans droit de vote confèrent des droits identiques à ceux des actions ordinaires, mis à part tel qu'il est énoncé ci-après. Sauf tel qu'il est requis par les lois, les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de voter en tant que catégorie à une assemblée des actionnaires de la société. En outre, les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, ni d'exprimer leur dissension à l'égard d'une proposition de modification des statuts visant à : a) accroître ou à diminuer le nombre maximal de titres sans droit de vote autorisé par suite d'une subdivision ou d'un regroupement, respectivement; b) accroître le nombre maximal d'actions autorisées d'une catégorie ou d'une série d'une catégorie assortie de droits ou de privilèges équivalents ou supérieurs à ceux des titres sans droit de vote; c) échanger, reclasser ou annuler les titres sans droit de vote; ou d) créer une nouvelle catégorie ou série d'une catégorie d'actions équivalente ou supérieure à celle des titres sans droit de vote, à moins que les porteurs de titres sans droit de vote ne soient touchés par cette modification d'une façon différente de celle des porteurs d'actions ordinaires. Les porteurs de titres sans droit de vote peuvent convertir ceux-ci à tout moment en des actions ordinaires entièrement libérées à raison de une action ordinaire contre un titre sans droit de vote. En outre, si à un moment donné, un porteur de titres sans droit de vote transfère une partie ou la totalité des titres sans droit de vote qu'il détient à une autre personne, les actions transférées seront automatiquement converties en actions ordinaires entièrement libérées de la société à raison de une action ordinaire contre un titre sans droit de vote. La conversion aura lieu simultanément à la réalisation d'un tel transfert, sans autre intervention de la société ou de qui que ce soit d'autre, de sorte que le cessionnaire sera le porteur d'un

nombre d'actions ordinaires équivalant à celui des titres sans droit de vote transférés par le cédant. **Les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de participer à une offre publique d'achat visant les actions ordinaires de la société.** Ces porteurs ont cependant le droit de convertir leurs titres sans droit de vote en actions ordinaires et de participer à une offre publique d'achat de cette façon. Ces titres sans droit de vote peuvent être considérés comme étant des « titres subalternes » aux termes du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information*, étant donné que les actions ordinaires de la société, qui sont négociées en bourse, comportent un droit de vote plus important par titre que les titres sans droit de vote (décrits ci-dessus).

Les actions privilégiées peuvent être émises en une seule série ou en plusieurs séries. À la date des présentes, aucune série d'actions privilégiées n'avait été créée et aucune action privilégiée n'avait été émise. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal et confèrent les mêmes droits en ce qui a trait au rachat des actions, au paiement des dividendes, au remboursement du capital et au partage des actifs en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, de la société. Chaque série d'actions privilégiées sera de rang supérieur aux actions ordinaires, aux titres sans droit de vote et à toute autre catégorie d'actions de la société qui sera de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au rachat des actions, au paiement des dividendes, au remboursement du capital et au partage des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de la société. Les actions privilégiées de toute série pourront également être assorties d'autres privilèges par rapport aux actions ordinaires, aux titres sans droit de vote et à toute autre catégorie d'actions de la société de rang inférieur aux actions privilégiées, selon ce que le conseil d'administration de la société établira, sous réserve du respect des modalités générales de la catégorie d'actions en question. Les porteurs de chaque catégorie d'actions privilégiées auront le droit de recevoir tous les dividendes cumulatifs déclarés, le cas échéant, par le conseil d'administration de la société, selon le taux annuel par action établi par le conseil d'administration de la société, agissant de bonne foi, pourvu que ce taux annuel par action n'excède pas de plus de 2,0 % le rendement à l'échéance d'une obligation non garantie assortie d'une notation de crédit similaire émise par un émetteur comparable à la date d'établissement des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions rattachés aux actions de cette série d'actions privilégiées ou à toute autre date la plus rapprochée possible de cette date, sous réserve que cette obligation ait une durée équivalente ou très similaire à la durée à courir jusqu'à la date où la série d'actions privilégiées peut faire l'objet d'un rachat, en totalité ou en partie, pour la première fois. Un émetteur comparable s'entend d'un émetteur que le conseil d'administration de la société aura jugé comparable à la société du fait qu'il évolue dans le même secteur d'activité que la société et dont les titres de créance à long terme non garantis en cours sont assortis d'une notation de crédit similaire (c'est-à-dire une notation de crédit qui est identique ou qui se rapproche le plus possible de la notation de crédit attribuée aux titres de créance à long terme en cours de la société). Aucune série d'actions privilégiées ne pourra être convertie en une autre catégorie d'actions de la société. Chaque série d'actions privilégiées sera rachetable au gré de la société, selon les modalités établies par le conseil d'administration de la société. Les porteurs d'actions privilégiées ne seront pas en droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée des actionnaires de la société, ni n'auront le droit d'y assister ou d'y voter, sauf si la loi le permet et sauf en cas de défaut de la société, si le conseil d'administration de la société n'a pas déclaré le plein dividende sur la série d'actions privilégiées visée au cours d'une période, auquel cas ces porteurs auront le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée des actionnaires, d'y assister et d'y voter (à raison de une voix par action détenue) et ces droits de vote deviendront caducs au moment du versement par la société du dividende auquel les porteurs ont droit. À l'émission d'une action d'une série d'actions privilégiées, le nombre total d'actions de cette série d'actions privilégiées à émettre est limité de sorte que la valeur globale de l'ensemble des actions privilégiées émises et en circulation, y compris la valeur des actions privilégiées de cette série à émettre (calculée selon le prix d'émission par action de chaque action privilégiée) ne doit pas excéder 25 % de la valeur boursière des actions ordinaires (la valeur globale des actions ordinaires et des titres sans droit de vote de la société émis et en circulation, établie selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement 17 h à la date à laquelle le conseil établit le prix d'émission par action de la série d'actions privilégiées à émettre). **Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de participer à une offre publique d'achat visant les actions ordinaires de la société.**

La société dispose d'une facilité d'emprunt renouvelable non garantie engagée d'un montant de 200,0 millions de dollars. Après le 31 décembre 2014, la société a modifié cette facilité de crédit en prorogeant sa date d'échéance au 30 juin 2016. Les prélèvements sur cette facilité peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains, et ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, en ce qui a trait aux emprunts en dollars canadiens, ou au taux préférentiel des États-Unis ou au TIOL, en ce qui a trait aux emprunts en dollars américains. Au 31 décembre 2014, l'encours de 21,6 millions de dollars de la facilité d'emprunt renouvelable avait été obtenu sous forme de lettres de crédit. En outre, la société dispose d'une facilité de crédit non engagée pour l'émission d'un maximum de 120,0 millions de dollars de lettres de crédit. Au 31 décembre 2014, une tranche de 82,3 millions de dollars de lettres de crédit avait été émise aux termes de cette facilité. Ces lettres de crédit ont été garanties par un montant analogue en trésorerie.

La société et ses filiales disposent d'autres facilités d'emprunt, dont aucune n'est convertible en capitaux propres. Les facilités portent intérêt à des taux variant de 0 % à 2,92 % et elles viennent à échéance à diverses dates entre 2022 et 2024. Au 31 décembre 2014, le montant total en cours aux termes de ces facilités s'établissait à 10,5 millions de dollars.

Remboursement de capital éventuel aux actionnaires

Dans le cadre de la vente de Canada Bread, le conseil d'administration des Aliments Maple Leaf a déterminé qu'il remettrait aux actionnaires des Aliments Maple Leaf toute partie disponible du produit de la vente de Canada Bread (qui n'aura pas été affectée à des remboursements sur la dette ni utilisée ou conservée aux fins d'investissement dans les activités de la société) dans un délai de trois ans suivant la date de la conclusion de la transaction conformément aux principes qui suivent :

1. Le remboursement de capital serait effectué par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs offres publiques de rachat.
2. Le moment, la structure, le prix et les autres modalités de chaque offre publique de rachat seraient déterminés par les administrateurs indépendants.
3. Afin de protéger les intérêts des actionnaires minoritaires, chaque offre publique de rachat aurait les caractéristiques qui suivent :
 - a. Elle respecterait les modalités du Règlement 61-101, lequel exige notamment la communication d'informations sur l'incidence de l'offre sur le droit de vote de certains autres actionnaires, plus particulièrement les personnes physiques ou morales participant au contrôle, comme McCain Capital Inc., ainsi que, dans certains cas, la présentation d'une évaluation officielle.
 - b. Elle aurait lieu dans le cadre d'une « vente aux enchères au rabais ».

La procédure de « vente aux enchères au rabais » permet à chaque actionnaire de déterminer le prix se situant à l'intérieur d'une fourchette établie par la société auquel il accepterait de vendre une partie ou la totalité des actions de la société qu'il détient. Le prix de rachat par action (le « prix de rachat ») choisi par la société correspondrait au prix de dépôt le plus bas se situant à l'intérieur de la fourchette de prix qui permettrait à la société d'acheter le maximum d'actions à un prix de rachat total n'excédant pas le montant à rembourser aux actionnaires. La totalité des actions déposées au prix choisi ou en deçà du prix choisi (ou un nombre d'actions calculé au pro rata) seraient rachetées au prix de rachat. Aucune des actions déposées à des prix supérieurs au prix de rachat ne serait rachetée.

Advenant le cas où le nombre d'actions déposées se traduirait par un dépassement du prix de rachat total, la société rachèterait, selon un calcul au pro rata, les actions de la totalité des actionnaires ayant déposé leurs actions aux fins de rachat au prix de rachat ou en deçà de ce prix.

- c. Elle serait soumise à une condition de dépôt minimal selon laquelle plus de 50 % des actionnaires des Aliments Maple Leaf, à l'exclusion de McCain Capital Inc., devraient accepter l'offre publique de rachat. Advenant le cas où moins de 50 % des actions en circulation à ce moment (à l'exclusion des actions détenues par McCain Capital Inc.) seraient déposées aux termes de l'offre, l'offre publique de rachat serait abandonnée.
4. S'il est déterminé que l'une ou plusieurs des offres publiques de rachat risquent d'entraîner des conséquences négatives significatives pour Les Aliments Maple Leaf ou ses actionnaires ou les deux, le conseil d'administration de la société envisagerait d'autres méthodes de remise du produit aux actionnaires qui viseraient à produire le même effet.

Le conseil d'administration de la société a déterminé que la méthode dont il est question pour remettre le capital disponible aux actionnaires permet à chaque actionnaire de choisir, selon sa propre situation et ses objectifs de placement, de prendre part au remboursement de capital ou de voir sa participation augmentée et son droit de vote accru proportionnellement dans le cas où il ne déposerait pas d'actions aux termes de l'offre publique de rachat. La condition selon laquelle 50 % des actionnaires déposent leurs actions, qui s'ajoute aux autres exigences, permet de s'assurer que le prix de rachat des actions est satisfaisant pour les porteurs d'une majorité d'actions en circulation, à l'exclusion de celles détenues par Michael H. McCain et McCain Capital Inc.

Il est important de noter que le sommaire ci-dessus reflète l'intention du conseil d'administration de la société au moment de la transaction visant Canada Bread et qu'il s'appuie sur des ventes aux enchères au rabais semblables menées par le passé. Comme il a été indiqué précédemment, le moment, la structure, le prix et les autres modalités de chaque offre publique de rachat seraient déterminés par les administrateurs indépendants au moment de chacune des offres publiques de rachat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 23 mars 2015, la société a annoncé son intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la Bourse de Toronto afin de contrebalancer l'incidence, pour les actionnaires, de la dilution découlant de l'exercice des options sur actions en circulation des employés et d'autres formes de rémunération fondée sur des actions. Cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités ne vise pas à rembourser du capital aux actionnaires.

DIVIDENDES

La déclaration et le paiement de dividendes sont effectués à la discrétion du conseil d'administration de la société. Le conseil d'administration de la société prévoit maintenir un versement de dividendes stable et, le cas échéant, modifier le dividende en fonction de la constance de la hausse du résultat et de la valeur de l'action de la société. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014, la société a déclaré des dividendes annuels de 0,16 \$ par action ordinaire payables chaque trimestre. Le 26 février 2015, le conseil d'administration a porté le dividende trimestriel à 0,08 \$ par action (0,32 \$ par année), à compter du versement du dividende du 31 mars 2015. Il est prévu que ce versement de dividende trimestriel accru se poursuivra tout au long de 2015. La société s'attend actuellement à ce que les dividendes qu'elle versera en 2015 soient considérés comme des dividendes admissibles aux termes du crédit d'impôt pour dividendes amélioré.

MARCHÉ POUR LES TITRES

Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « MFI ». Le tableau suivant indique la fourchette des prix et le volume des opérations relativement aux actions ordinaires pour chaque mois du dernier exercice :

Mois (2014)	Haut	Bas	Volume
Décembre	19,57 \$	17,47 \$	5 964 578
Novembre	19,69 \$	18,59 \$	5 165 384
Octobre	20,74 \$	17,76 \$	6 652 975
Septembre	20,50 \$	18,58 \$	13 595 597
Août	20,74 \$	18,98 \$	8 267 465
Juillet	20,81 \$	19,47 \$	4 742 502
Juin	20,07 \$	18,41 \$	5 867 555
Mai	19,28 \$	17,01 \$	8 191 523
Avril	19,09 \$	16,90 \$	9 320 261
Mars	17,62 \$	15,65 \$	10 089 837
Février	16,48 \$	15,09 \$	7 975 675
Janvier	16,75 \$	15,10 \$	3 653 260

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente le nom des administrateurs, leur municipalité de résidence, l'année où ils sont entrés en fonction et leur occupation principale. Les administrateurs sont élus afin d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'assemblée annuelle suivante des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé. L'information a été établie en date du 23 mars 2015.

Nom et municipalité de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
William E. Aziz ^{1) 4)} Oakville (Ontario) Canada	2014	Président et chef de la direction, BlueTree Advisors II Inc. (<i>cabinet-conseil privé en gestion</i>)
W. Geoffrey Beattie ^{2) 3)} Toronto (Ontario) Canada	2008	Chef de la direction, Generation Capital (<i>entreprise de gestion de placements</i>)
Gregory A. Boland ^{2) 4)} Toronto (Ontario) Canada	2011	Président et chef de la direction, West Face Capital Inc. (<i>société de gestion de placements</i>)
John L. Bragg ^{1) 3)} Collingwood, comté de Cumberland (Nouvelle-Écosse) Canada	2008	Président du conseil, président et cochef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited (<i>fabricant de produits alimentaires</i>)
David L. Emerson ^{2) 3)} Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	2012	Président du conseil, Emerson Services Ltd. (<i>entreprise privée de services professionnels</i>)
Jean M. Fraser Toronto (Ontario) Canada	2014	Associée, Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Jeffrey Gandz ^{2) 3)} London (Ontario) Canada	1999	Professeur émérite – leadership stratégique, Ivey Business School, Université Western (<i>école de commerce</i>)
Claude R. Lamoureux ^{1) 4)} Toronto (Ontario) Canada	2008	Administrateur de sociétés
Michael H. McCain Toronto (Ontario) Canada	1995	Président et chef de la direction de la société
Diane E. McGarry ^{1) 3)} Fripp Island (Caroline du Sud) États-Unis	2005	Administratrice de sociétés
James P. Olson ^{1) 4)} Winston-Salem (Caroline du Nord) États-Unis	2011	Administrateur de sociétés

Notes :

- 1) Membre du Comité d'audit. M^{me} McGarry est présidente de ce comité.
- 2) Membre du Comité de gouvernance d'entreprise. M. Beattie est président de ce comité.
- 3) Membre du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité. M. Gandz est président de ce comité.
- 4) Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération. M. Olson est président de ce comité.

Au cours des cinq dernières années, tous les administrateurs susmentionnés ont exercé leur occupation principale, à l'exception de :

- M. W.G. Beattie, qui était président et chef de la direction de The Woodbridge Company Limited (société de placement privée) (jusqu'en 2012);
- M. Gandz, qui était professeur et directeur général – conception de programmes, à l'Ivey Business School de l'Université Western, en Ontario (jusqu'en 2013).

Le nom, la municipalité de résidence et les occupations principales des hauts dirigeants de la société et des hauts dirigeants des principales filiales, selon les renseignements établis au 23 mars 2015, sont les suivants :

Nom et municipalité de résidence	Occupation principale au sein de la société
Michael H. McCain Toronto (Ontario) Canada	Président et chef de la direction
J. Nicholas Boland Toronto (Ontario) Canada	Vice-président, Relations avec les investisseurs
Bentley A. Brooks Oakville (Ontario) Canada	Vice-président principal et directeur général, Volaille fraîche
Rocco Cappuccitti Richmond Hill (Ontario) Canada	Vice-président principal et secrétaire de direction
Christopher P. Compton Oakville (Ontario) Canada	Vice-président principal, Ventes et marketing, Services alimentaires
Stephen L. Elmer Newmarket (Ontario) Canada	Vice-président et contrôleur
Curtis E. Frank Carlisle (Ontario) Canada	Vice-président principal, Ventes au détail
Glen L. Gratton Grande Pointe (Manitoba) Canada	Vice-président, Maple Leaf Agri-Farms
Adam J. Grogan Toronto (Ontario) Canada	Vice-président principal, Marketing et innovation
Ian V. Henry Mississauga (Ontario) Canada	Vice-président principal, Ressources humaines
Randall D. Huffman Toronto (Ontario) Canada	Chef de la salubrité des aliments et vice-président principal, Exploitation
Lynda J. Kuhn Acton (Ontario) Canada	Vice-présidente principale, Durabilité et affaires publiques
Andreas Liris Toronto (Ontario) Canada	Directeur principal, Services de l'information
Gary Maksymetz Carlisle (Ontario) Canada	Chef de l'exploitation
Rory A. McAlpine Oakville (Ontario) Canada	Vice-président principal, Relations gouvernementales et industrielles
Jeremy P. Roberts Whitchurch-Stouffville (Ontario) Canada	Vice-président et trésorier
Deborah K. Simpson Toronto (Ontario) Canada	Chef des finances
Iain W. Stewart Toronto (Ontario) Canada	Vice-président principal et directeur général, Porc frais
Richard Young Mississauga (Ontario) Canada	Vice-président principal, Chaîne d'approvisionnement et achats

Au cours des cinq dernières années, les membres de la haute direction de la société qui n'occupent pas leur poste depuis plus de cinq ans ont exercé les principales occupations suivantes : **M. J.N. Boland** a été vice-président, Projets financiers (de 2007 à 2011); **M. B.A. Brooks** a été vice-président principal, Volaille fraîche (de janvier à mai 2014), vice-président, Gestion de la complexité (de mars 2011 à décembre 2013) et vice-président, Optimisation des activités liées au poulet (d'avril 2009 à mars 2011); **M. C.P. Compton** a été vice-président principal, Services alimentaires (de 2005 à mai 2014); **M. C.E. Frank** a été directeur principal, Développement de la clientèle (de 2010 à mai 2014); **M. I.V. Henry** a été chef des ressources humaines et vice-président principal (de 2011 à 2013), vice-président, Relations de travail et ressources humaines (de 2011 à 2013) et vice-président, Relations de travail (de 2002 à 2011); **M^{me} L.J. Kuhn** a été vice-présidente principale, Communications (de 2010 à 2014) et vice-présidente principale, Communications et relations publiques (de 2008 à 2010); **M. A. Liris** a été vice-président, Services de l'information (de 2010 à 2015); **M. G. Maksymetz** a été président, Les Aliments de consommation Maple Leaf (de 2010 à 2014) et vice-président exécutif, Les Aliments de consommation Maple Leaf (de 2004 à 2010); **M. J. Roberts** a été vice-président principal, Finance, George Weston limitée (de 2009 à 2012); **M^{me} D.K. Simpson** a été présidente, Services d'entreprise, Les Aliments Maple Leaf (de 2013 à 2014), vice-présidente principale, Finances (de 2011 à 2013) et vice-présidente, Finances (de 2007 à 2011); **M. R. Young** a été vice-président principal, Transformation (2014 à 2015) et vice-président, Transformation, Les Aliments de consommation Maple Leaf (de 2010 à 2014).

Propriété des actions avec droit de vote – Administrateurs et membres de la haute direction

Au 23 mars 2015, les administrateurs et les membres de la haute direction de la société, en tant que groupe, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, un total de 925 715 actions ordinaires ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur un tel nombre, directement ou indirectement, ce qui représentait environ 0,65 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Ce total ne comprend pas les 46 777 283 actions ordinaires (32,70 % du total des actions ordinaires) de la société déclarées détenues par McCain Capital Inc., dont M. M.H. McCain est le propriétaire véritable et sur laquelle il exerce un contrôle, selon ce que comprend la société.

Ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, faillites, pénalités ou sanctions

Au cours des dix années ayant précédé la date de la présente notice annuelle :

M. Aziz a été chef des finances de Hollinger Inc. et de ses filiales de mars 2007 à mai 2008 et est chef de la restructuration de Hollinger Inc. et de certaines de ses filiales depuis mai 2008; cette société et certaines de ses filiales ont obtenu une ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* le 1^{er} août 2007.

M. Aziz a été nommé chef des finances de Hollinger Inc., le 8 mars 2007, et en raison de cette nomination, il est devenu assujéti à une ordonnance d'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants relativement à Hollinger Inc., qui a initialement été rendue le 1^{er} juin 2004 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et qui est demeurée en vigueur jusqu'au 10 avril 2007, date à laquelle elle a été levée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, Hollinger Inc. ayant procédé au dépôt de tous les documents requis en vertu des lois ontariennes sur les valeurs mobilières. Par la suite, M. Aziz a été nommé chef de la restructuration de Hollinger Inc. en mai 2008. En 2008 et en 2009, respectivement, les Commissions des valeurs mobilières de l'Ontario et de l'Alberta ont rendu des ordonnances d'interdiction d'opérations permanente à l'encontre de Hollinger Inc., ordonnances auxquelles a consenti la société et qui ont été approuvées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Ces ordonnances ont été imposées en raison du fait que Hollinger Inc. n'a pas déposé certains documents d'information continue auprès des Commissions des valeurs mobilières de l'Ontario et de l'Alberta par suite de sa restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Ces ordonnances sont toujours en vigueur.

M. Aziz a été nommé chef de la restructuration de The Cash Store Financial Services Inc. (« Cash Store ») sur ordre de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, avec prise d'effet le 14 avril 2014. Le 30 mai 2014, la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations à l'encontre de Cash Store. Le 23 mai 2014, la Bourse de Toronto a radié de la cote les titres de Cash Store étant donné que cette dernière n'avait pas respecté les exigences de maintien de l'inscription à la cote de la Bourse de Toronto. Cash Store a volontairement retiré ses titres de la cote de la Bourse de New York et a annulé son inscription à celle-ci avec prise d'effet le 10 mars 2014.

COMITÉ D'AUDIT

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit des Aliments Maple Leaf regroupe les administrateurs suivants, chacun étant membre du comité depuis l'année indiquée :

D.E. McGarry (présidente depuis 2007)	2006
W.E. Aziz	2014
J.L. Bragg	2009
C.R. Lamoureux	2009
J.P. Olson	2011

Chacun des membres du Comité d'audit est indépendant, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la société sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du Comité d'audit ont des compétences financières selon la définition donnée à cette expression dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil d'administration de la société tient compte de la capacité de lire et de comprendre un bilan, un état des résultats et un état des flux de trésorerie d'une société dont les activités s'apparentent à celles de la société.

La charte du Comité d'audit figure à l'Annexe A.

Formation et expérience pertinentes des membres du Comité d'audit

W.E. Aziz, CPA, CA

Par l'intermédiaire de BlueTree Advisors II Inc., M. Aziz agit actuellement en tant que chef de la restructuration auprès de U.S. Steel Canada Inc., de Data & Audio-Visual Holdings Inc., de The Cash Store Financial Inc. et de Hollinger Inc., durant leur restructuration respective. Il est administrateur de OMERS (où il siège à titre de président du comité des placements et de membre du comité des ressources humaines). M. Aziz a déjà été président du comité d'audit de Canada Bread et a été membre du comité d'audit de Tecumseh Products, aux États-Unis, et de Doman Industries, au Canada. M. Aziz est diplômé de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western, où il a obtenu un baccalauréat spécialisé en administration des affaires (avec distinction) et il est également comptable professionnel agréé. M. Aziz a suivi le programme de formation du Institute of Corporate Directors Governance College de la Rotman School of Business de l'Université de Toronto et est membre de l'Institut d'insolvabilité du Canada.

J.L. Bragg

M. Bragg possède un baccalauréat en commerce et un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Allison et a fondé Oxford Frozen Foods en 1968 et Bragg Communications en 1970. M. Bragg est président, président du conseil et cochef de la direction d'Oxford Frozen Foods. Il a siégé au conseil d'administration de nombreuses sociétés ouvertes et, en plus de siéger au conseil d'administration de la société, il agit en qualité d'administrateur de La Banque Toronto-Dominion et de Moosehead Breweries Limited. M. Bragg est membre du comité d'audit de La Banque Toronto-Dominion et a été membre du comité d'audit de Canada Bread.

C.R. Lamoureux

M. Lamoureux est actuaire et Fellow de l'Institut canadien des actuaires. Il a été chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « RREO »), caisse de retraite du secteur public, jusqu'à sa retraite en 2007. M. Lamoureux s'est joint au RREO après avoir travaillé aux bureaux de New York et d'Ottawa de Metropolitan Life. Il siège aux conseils d'administration d'Orbite Aluminae Inc. et d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., a été administrateur d'Atrium Innovations Inc. et a siégé au conseil d'administration et au comité d'audit de Xstrata plc. Par le passé, M. Lamoureux a été membre du groupe consultatif du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

D.E. McGarry

M^{me} McGarry détient un baccalauréat en sciences (administration des affaires) de la University of Redlands, en Californie. Elle compte plus de 30 ans de service auprès de Xerox Corporation, notamment au Canada, pendant cinq ans, à titre de présidente du conseil, présidente et chef de la direction, soit de 1993 à 1998. Avant de prendre sa retraite en 2005, M^{me} McGarry occupait le poste de chef de la commercialisation de Xerox Corporation. M^{me} McGarry a été administratrice et membre du comité d'audit d'Omnova Solutions Inc. (société cotée à la NYSE) jusqu'à son départ à la retraite en 2007 et elle a été administratrice de Corporation Financière Canada-Vie.

J.P. Olson

M. Olson possède 35 années d'expérience dans l'industrie de l'alimentation et des boissons, dont 17 années à titre de haut dirigeant pour de nombreux importants fabricants de produits alimentaires et de boissons à l'échelle mondiale. Il a été premier vice-président, Exploitation de PepsiCo International (« PepsiCo »), fabricant mondial de produits alimentaires et de boissons. De 2002 à 2006, il a occupé ce poste pour la division Europe, Moyen-Orient et Afrique de PepsiCo, fonction dans le cadre de laquelle il était responsable de l'ensemble des activités de fabrication, de distribution et d'achat, de même que des travaux techniques, de cette division. De 1999 à 2002, M. Olson a été vice-président, Exploitation d'Ernest & Julio Gallo Winery, le plus important producteur de vins au monde, pour lequel il s'occupait de l'ensemble des activités liées aux vignobles, à l'approvisionnement, à la production, à l'embouteillage et à la distribution. M. Olson a également été vice-président de l'exploitation pour Frito-Lay Canada de 1990 à 1992.

Honoraires payés aux auditeurs – KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, les honoraires payés par la société pour les services assurés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont ventilés dans le tableau ci-dessous. Chaque année, le Comité d'audit revoit un sommaire des services assurés par les auditeurs à la société et à ses filiales. En 2004, le Comité d'audit a établi une politique exigeant l'approbation préalable de tous les services non liés à l'audit qui doivent être exécutés par les auditeurs externes. Tout mandat accordé par la société à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services non liés à l'audit doit être approuvé au préalable par le Comité d'audit. Entre les réunions du Comité d'audit, le président du Comité d'audit se voit déléguer l'autorité d'approuver les mandats. Ces approbations sont présentées au Comité d'audit dans son ensemble à sa réunion suivante. La politique interdit également la prestation, par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., de divers services qui, de l'avis du Comité d'audit, pourraient avoir une incidence sur l'indépendance de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au cours des deux derniers exercices, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a fourni aucun des services suivants à la société : i) services de tenue de livres et autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers; ii) services de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information financière; iii) services d'évaluation, opinions sur l'équité du prix offert et rapports sur les apports en nature; iv) services actuariels; v) services d'impartition de l'audit interne; vi) fonctions de gestion; vii) ressources humaines; viii) services de courtage, de conseils en placement ou de services bancaires d'investissement; et ix) services juridiques et services d'experts-conseils non liés à l'audit.

Description	2014 \$	2013 \$
Honoraires d'audit ¹⁾	1 420 665 \$	1 708 660 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	429 900	494 070
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	98 721	142 888
Autres frais ⁴⁾	728 000	1 011 387
Total des honoraires	2 677 286 \$	3 357 005 \$

Notes :

- 1) Audit des états financiers annuels et examen des états financiers trimestriels des Aliments Maple Leaf (y compris un montant de 133 000 \$ au titre des procédures d'audit de Boulangerie Canada Bread, Limitée, l'examen trimestriel des états financiers intermédiaires de Canada Bread pour le trimestre clos le 31 mars 2014, des coûts supplémentaires liés à des travaux effectués dans le cadre de l'audit de clôture de 2014 en raison de la vente de Canada Bread, les variations du portefeuille de titres de créance et d'instruments de couverture et les modifications aux paiements fondés sur des actions et les procédures d'audit additionnelles réalisées à l'égard du calcul du revenu protégé relatif à la vente de Canada Bread).
- 2) Services connexes à l'audit, regroupant principalement les procédés d'audit à des fins de conformité et à des fins commerciales, notamment l'audit des états financiers des régimes de retraite des employés qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit, le rapport sur les procédés spécifiés mis en œuvre à l'égard de programmes réglementaires, gouvernementaux et contractuels, les services de consultation comptable, l'analyse de la conformité de la dette, les honoraires de traduction, le rapport sur les procédés spécifiés portant sur les contingents de dinde, de poulet et de veau et les permis d'importation et d'autres services.
- 3) Pour les services-conseils en fiscalité canadienne et internationale et les services de conformité de même que les services liés aux prix de transfert.
- 4) Pour les produits et services autres que ceux compris dans 1) à 3), à savoir les services-conseils liés aux dessaisissements.

POURSUITES ET PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

La société est partie défenderesse dans certaines poursuites qui surviennent dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction, l'aboutissement de ces poursuites n'aura pas d'incidence importante sur son bénéficiaire ou sa situation financière. La société ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire ou réglementaire d'importance, à l'exception de ce qui figure ci-après.

Par suite du rappel de produits d'août 2008, plusieurs poursuites en recours collectif ont été déposées contre la société au nom de personnes qui ont consommé ou acheté des produits ayant fait l'objet du rappel en raison de l'éventuelle contamination à la bactérie *Listeria monocytogenes*. Le 18 décembre 2008, la société a conclu une entente de règlement avec les demandeurs de ces poursuites en recours collectif. Les tribunaux de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Québec ont approuvé le règlement en mars et en avril 2009. Le montant du règlement est de 25,0 millions de dollars et pourrait être majoré d'un montant maximal de 2,0 millions de dollars si les réclamations et les coûts s'élèvent à plus de 25,0 millions de dollars. Un administrateur des réclamations indépendant nommé par le conseiller juridique des demandeurs a administré, sous la supervision du tribunal, la compensation versée à même le montant du règlement. La société et le conseiller juridique des demandeurs estiment que le règlement du recours collectif est juste et raisonnable et qu'il est dans l'intérêt supérieur des demandeurs. Le montant du règlement est entièrement financé par les fournisseurs de l'assurance responsabilité civile de la société. En octobre 2011, la société a été informée que le montant supplémentaire de 2,0 millions de dollars était requis, ce qui a porté à 27,0 millions de dollars le montant du règlement. En février 2012, après que les tribunaux ont donné leur approbation, les indemnités payables à même le fonds du règlement ont été versées aux individus et aux entités qui avaient déposé des demandes de réclamation valides contre la société. Au final, les individus ont été indemnisés à hauteur de 94 % du montant de leur réclamation et les autorités provinciales en santé, à hauteur de 85 %.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la société, aucun administrateur ou membre de la haute direction des Aliments Maple Leaf n'a de conflit d'intérêts existant ou potentiel avec la société ou ses filiales.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES TRANSACTIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la société, à l'exception de ce qui est décrit dans la présente notice annuelle ainsi que dans l'Entente avec West Face et l'Accord sur la gouvernance décrits ci-après dans la rubrique « Contrats importants », aucun administrateur, aucun membre de la haute direction de la société, aucune personne physique ou morale qui est un propriétaire véritable direct ou indirect de, ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur, plus de 10 % des titres de la société, toutes catégories confondues, ni aucune personne liée à de telles personnes physiques ou morales ou qui est membre de leur groupe n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, relativement à une transaction conclue au cours des trois derniers exercices clos ou au cours de l'exercice en cours qui a eu une incidence importante ou dont il est raisonnable de croire qu'elle aura une incidence importante sur la société ou l'une ou l'autre de ses filiales. Certains dirigeants de la société (à l'exclusion de M. Michael McCain) ont participé à un plan de rémunération incitatif de la société aux termes duquel ces dirigeants (uniquement en leur qualité de dirigeants des Aliments Maple Leaf) ont reçu des Aliments Maple Leaf une rémunération fondée sur la réalisation de la vente de Canada Bread et sur la valeur de vente de cette dernière. Les détails relatifs à cette rémunération versée aux membres de la haute direction visés figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires des Aliments Maple Leaf, le 30 avril 2015.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

L'agent des transferts de la société est Services aux investisseurs Computershare Inc. et les lieux de transfert des actions ordinaires de la société se situent à Vancouver, en Colombie-Britannique; à Calgary, en Alberta; à Toronto, en Ontario; et à Montréal, au Québec.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les auditeurs indépendants de la société, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont produit un rapport des auditeurs pour la société concernant les bilans consolidés de la société aux 31 décembre 2014 et 2013, les états consolidés du résultat net et les états consolidés des autres éléments du résultat global et des variations des capitaux propres ainsi que les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un auditeur indépendant au sens de l'expression donnée dans les règles et les interprétations connexes prescrites par les organismes professionnels compétents au Canada.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants conclus par la société au cours du dernier exercice ou conclus par celle-ci avant le dernier exercice, mais depuis le 1^{er} janvier 2003, et qui demeurent en vigueur, à l'exception des contrats qu'elle conclut dans le cours normal de ses activités, sont les suivants :

- a) Une entente de règlement intervenue entre la société et West Face Capital Inc. ainsi que diverses entités du même groupe que West Face Capital Inc. (collectivement, « West Face ») datée du 2 février 2011 (l'« Entente avec West Face »), qui stipule, entre autres dispositions, que :

- i) M. Gregory A. Boland, chef de la direction de West Face, doit être nommé au conseil d'administration de la société, au Comité des ressources humaines et de la rémunération et au Comité de gouvernance d'entreprise (ces nominations ont pris effet le 23 février 2011, soit la date de la première réunion du conseil d'administration suivant la signature de l'Entente avec West Face);
 - ii) West Face a accepté de retirer sa demande quant à la tenue d'une assemblée des actionnaires et de cesser ses activités de sollicitation;
- b) Un accord sur la gouvernance entre McCain Capital Corporation (« MCC »), qui détenait alors approximativement 31,3 % des actions émises et en circulation de la société, et M. Michael H. McCain, président et chef de la direction de la société, daté du 28 juillet 2011 (l'« Accord sur la gouvernance »), lequel accord découle d'une réorganisation proposée de la participation de MCC dans la société conclue le 2 décembre 2011 (l'« opération de réorganisation ») . L'Accord sur la gouvernance stipule notamment ce qui suit :
- i) au moment de l'achèvement de l'opération de réorganisation, MCC et M. McCain auront le droit de nommer un nombre d'administrateurs de la société proportionnel à leur participation dans la société;
 - ii) sauf dans certaines circonstances, tous les autres administrateurs siégeant au conseil, autres que ceux nommés aux termes i) de ce qui figure ci-dessus et un candidat de West Face, seront des administrateurs indépendants de la direction, de M. McCain, de MCC et de West Face.

L'Accord sur la gouvernance prévoit aussi ce qui suit :

- iii) la société ne prendra aucune mesure qui pourrait entraver le transfert des actions détenues par MCC à M. Michael H. McCain;
 - iv) au moment de l'achèvement de l'opération de réorganisation, MCC et M. Michael H. McCain conviennent d'exercer la totalité des droits de vote conférés par leurs actions en faveur de l'adoption, du renouvellement ou de la prorogation du régime de droits des actionnaires.
- c) Une convention visant un régime de droits des actionnaires conclue entre la société et Services aux investisseurs Computershare Inc., à titre d'agent responsable des droits, et datée du 28 juillet 2011, laquelle convention a été modifiée et reformulée en date du 5 décembre 2011.
- d) Une convention d'acquisition conclue entre la société et Darling International Inc. datée du 23 août 2013 visant l'acquisition, par Darling, de l'entreprise d'équarrissage qui exerce ses activités sous le nom de Rothsay, et dont la clôture a eu lieu le 28 octobre 2013.

Ces documents peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

D'autres renseignements, dont la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants ainsi que les principaux porteurs d'actions ordinaires et de titres autorisés aux fins d'émission aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions ainsi que les intérêts des initiés dans les transactions importantes, le cas échéant, sont contenus dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction publiés relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires devant avoir lieu le 30 avril 2015. D'autres renseignements financiers figurent aussi dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Des exemplaires des documents susmentionnés peuvent être obtenus gratuitement, en faisant parvenir une demande au secrétaire de la société, Les Aliments Maple Leaf Inc., 6985, Financial Drive, Mississauga (Ontario) L5N 0A1.

Les renseignements susmentionnés et des renseignements supplémentaires relativement à Les Aliments Maple Leaf sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT (LE « COMITÉ ») DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC. (LA « SOCIÉTÉ »)

Nature et objectif du Comité

Le Comité est un comité permanent nommé par le conseil d'administration (le « Conseil ») et établi pour permettre à la société de satisfaire à ses obligations à titre de société ouverte en ce qui a trait aux comités d'audit et pour aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance, eu égard i) aux conventions et pratiques comptables, ii) à l'intégrité des états financiers de la société, iii) au respect des exigences prescrites par les lois et les règlements, iv) aux qualifications, à l'indépendance et à l'efficacité des auditeurs externes, et v) à l'efficacité de la fonction Audit interne.

Le président du Comité et les membres du Comité sont des membres du Conseil nommés au Comité pour assurer une surveillance des activités de la société se rapportant à la présentation de l'information financière, au risque et au contrôle. Il est expressément entendu qu'ils ne sont pas responsables du fonctionnement ou de l'exécution de ces activités au quotidien.

La direction est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers, ainsi que du maintien de principes appropriés en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, de systèmes d'évaluation des risques et de contrôles et procédures internes destinés à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les transactions sont autorisées, comptabilisées et présentées de façon appropriée, de même qu'à assurer l'efficacité et l'efficience des activités, la fiabilité de l'information financière et la conformité avec les normes comptables et les lois et les règlements applicables.

L'auditeur interne est responsable du contrôle de la pertinence et de l'efficacité du système de contrôles internes, et de la présentation d'un rapport à ce sujet.

Les auditeurs externes sont responsables de la planification et de l'exécution de l'audit des états financiers consolidés annuels, conformément aux normes d'audit généralement reconnues, afin de fournir une assurance raisonnable que, entre autres, les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. En tant que représentants des actionnaires de la société, les auditeurs externes sont tenus de rendre des comptes au Comité et au Conseil, le Comité devant leur donner des instructions en ce sens. Les auditeurs externes relèvent directement du Comité.

Sauf dans les cas mentionnés ci-après, le Comité n'a aucun pouvoir décisionnel, mais il transmet ses constatations et ses recommandations au Conseil, pour que celui-ci les examine et s'appuie sur elles pour prendre ses décisions.

Procédures, pouvoirs et obligations

En plus des procédures et des pouvoirs énoncés dans la politique modifiée ayant trait à la composition, à la nomination et aux pratiques de chacun des comités du conseil d'administration de Les Aliments Maple Leaf Inc. (« Composition, Appointment & Practices of Each Committee of the Board of Directors of Maple Leaf Foods Inc. ») ou dans toute résolution adoptée par le Conseil relativement au Comité, ce dernier doit satisfaire aux exigences suivantes, en termes de procédures, de pouvoirs et d'obligations :

1. *Composition* – Le Comité doit être composé d'au moins trois membres. Chacun des membres du Comité doit être un administrateur « non relié » et « indépendant », au sens des exigences ou lignes directrices relatives au comité d'audit, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de toute bourse à la cote de laquelle les titres de la société sont inscrits.

Sous réserve des dispenses prévues dans les lois sur les valeurs mobilières applicables, tous les membres du Comité doivent « posséder des compétences financières », au sens des exigences ou lignes directrices relatives au comité d'audit, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de toute bourse à la cote de laquelle les titres de la société sont inscrits. Si cette expression n'y est pas définie, le Conseil en interprétera le sens selon son jugement professionnel.

2. *Réunions à huis clos* – Au moins une fois l'an, le Comité doit tenir des réunions à huis clos avec le chef de la fonction Audit interne et avec les auditeurs externes, afin d'aborder toute question qui, selon le Comité ou l'un de ces groupes, devrait faire l'objet de discussions privées. Les personnes concernées devraient avoir un accès illimité au Comité afin de pouvoir lui présenter toute question nécessitant son attention.
3. *Aide professionnelle* – S'il juge que cela est souhaitable, le Comité peut exiger des auditeurs externes et des auditeurs internes qu'ils effectuent des examens ou des audits supplémentaires. De plus, s'il juge que cela est nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations, le Comité peut, à la charge de la société, retenir les services de spécialistes en droit, en comptabilité, en finance ou dans d'autres domaines et fixer leur rémunération; le cas échéant, il devra en informer le président du Comité de la gouvernance d'entreprise.
4. *Appui* – À moins d'un doute ou d'une certitude qui l'empêcherait de le faire, ce qui doit rapidement être rapporté au Conseil, chaque membre du Comité doit pouvoir compter sur i) l'intégrité des personnes ou organisations, à l'intérieur ou à l'extérieur de la société, qui lui fournissent des informations, ii) l'exactitude des informations financières ou autres que ces personnes ou organisations fournissent au Comité, iii) les déclarations de la direction et des auditeurs externes concernant les services non liés à l'audit que les auditeurs externes ont fournis à la société et à ses filiales.
5. *Rapports au Conseil* – Le Comité, par l'intermédiaire de son président, fait rapport au Conseil eu égard aux réunions du Comité ayant porté sur des questions qu'il étudie, sur ses activités et sur sa conformité avec la présente Charte.

Fonctions du Comité

1. *Contrôles internes* – Le Comité procède à des examens et à des discussions avec la direction, les auditeurs externes et les auditeurs internes, tel qu'il le juge nécessaire, et il exerce une surveillance en ce qui a trait aux éléments suivants :
 - a) la pertinence et l'efficacité du système de contrôles comptables et financiers internes ainsi que les recommandations de la direction, des auditeurs externes et des auditeurs internes quant à l'amélioration des pratiques comptables et des contrôles internes;
 - b) toute lacune importante de l'environnement de contrôle interne, y compris en ce qui concerne les contrôles régissant le système informatique et la sécurité;
 - c) la conformité de la direction avec les procédés, les procédures et les contrôles internes de la société.
2. *Examens des organismes de réglementation* – Le Comité passe en revue les constatations découlant de tout examen effectué par un organisme de réglementation concernant les questions financières liées à la société, et il fait des recommandations au Conseil à cet égard.
3. *Nomination des auditeurs externes* – En ce qui concerne la nomination et la surveillance des auditeurs externes :
 - a) aux fins de la nomination des auditeurs externes ou de la reconduction de leur mandat par les actionnaires, le Comité recommande au Conseil, dans la circulaire de sollicitation de procurations, les auditeurs externes à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport des auditeurs ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la société;

- b) le Comité fait une recommandation au Conseil, aux fins de l'approbation de la rémunération des auditeurs externes;
 - c) le Comité examine, évalue et approuve les conditions de la mission, l'exécution, l'étendue de l'audit et la stratégie des auditeurs externes en ce qui a trait à l'audit annuel.
4. *Indépendance des auditeurs externes* – Le Comité s'assure de l'indépendance des auditeurs externes et fait des recommandations au Conseil à propos des mesures que le Comité juge nécessaires en vue de protéger et de renforcer l'indépendance des auditeurs externes. Le Comité :
- a) doit engager activement un dialogue avec les auditeurs externes, à propos des relations ou des services susceptibles d'avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes;
 - b) doit exiger des auditeurs externes qu'ils lui soumettent périodiquement, au moins une fois l'an, une déclaration écrite officielle dans laquelle ils décrivent toutes les relations qui existent entre la société, y compris ses filiales, et les auditeurs externes, y compris les membres de leur groupe;
 - c) doit examiner et approuver des politiques d'embauche claires pour la société à l'égard des salariés et anciens salariés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes;
 - d) peut approuver les politiques et procédures visant l'approbation préalable, par un membre du Comité, de tout service non lié à l'audit que les auditeurs externes fourniraient et dont la prestation ne leur est d'aucune façon interdite. Ces politiques et procédures doivent inclure une description suffisamment détaillée des services dont la prestation est envisagée, et l'approbation préalable des services non liés à l'audit par un membre du Comité auquel a été délégué le pouvoir d'accorder cette approbation doit être présentée au Comité à sa première réunion plénière régulière. Par mesure de précaution, tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes ou l'un quelconque des membres de leur groupe fourniraient à la société ou à l'une quelconque des sociétés de son groupe et qui ne sont pas visés par les politiques et procédures d'approbation préalable approuvées par le Comité doivent recevoir l'approbation préalable de ce dernier;
 - e) examine et approuve les informations fournies, dans la notice annuelle et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, au sujet des honoraires versés aux auditeurs externes au cours de l'exercice, au titre de chaque catégorie de services.
5. *Auditeurs internes* – Le Comité examine la structure organisationnelle de la fonction Audit interne, ainsi que l'indépendance et les qualifications de ses membres. Il examine aussi les ressources dont cette fonction dispose, ainsi que les plans d'audit interne et leur mise en œuvre.
6. *Fonction Audit interne* – Le Comité surveille et contrôle la fonction Audit interne, notamment :
- a) en tenant des réunions périodiques avec les auditeurs internes, afin de discuter de la progression de leurs activités, des constatations significatives découlant des audits internes effectués, ainsi que de toute difficulté ou tout conflit survenu avec la direction et de la pertinence des mesures prises par la direction pour corriger les déficiences liées à l'audit;
 - b) en passant en revue les sommaires des rapports à l'intention de la direction préparés par les auditeurs internes, tout en faisant en sorte de disposer de rapports complets et de communiquer avec les auditeurs internes au sujet de leurs rapports et de leurs recommandations au besoin afin d'examiner la mise en application des recommandations antérieures, les mesures que la direction a prises en réaction à ces rapports, et toute autre question que les auditeurs internes portent à l'attention du Comité.

7. *Audits externes* – Le Comité surveille et contrôle les audits externes, notamment :
- a) en examinant, avec les auditeurs externes, les auditeurs internes et la direction, les questions suivantes : la fonction Audit en général, les objectifs, la dotation en personnel, les emplacements, la coordination, la fiabilité de la direction et de la fonction Audit interne, ainsi que la stratégie générale d’audit, l’étendue des audits des états financiers dont l’exécution est envisagée, les plans d’audit généraux, les responsabilités de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs externes, les procédés d’audit devant être mis en œuvre, le calendrier d’application et les budgets estimatifs des audits;
 - b) en discutant avec les auditeurs externes des difficultés ou des conflits survenus avec la direction ou avec les auditeurs internes au cours de l’audit, ainsi que de la pertinence des mesures prises par la direction pour corriger les déficiences liées à l’audit et pour résoudre les conflits non réglés;
 - c) en prenant toute autre mesure raisonnable qu’il juge nécessaire pour lui permettre d’acquérir la certitude que l’audit a été exécuté conformément aux exigences applicables prescrites par la loi et aux normes d’audit des organismes de réglementation ou des organismes professionnels pertinents;
 - d) en examinant et en résolvant les désaccords entre la direction et les auditeurs externes, relativement à la présentation de l’information financière ou à l’application de quelque principe ou pratique comptable.
8. *Principes et conventions comptables* – Dans la mesure qu’il juge nécessaire, le Comité surveille et examine les principes et les conventions comptables de la société, et en discute avec la direction, les auditeurs externes et les auditeurs internes, y compris en ce qui concerne ce qui suit :
- a) *sélection* – le caractère approprié et l’acceptabilité des principes et pratiques comptables que la société suit en matière de présentation de l’information financière, des modifications apportées aux principes ou pratiques comptables de la société, ainsi que de l’application, par la direction, de principes comptables et de pratiques d’information spécifiques, eu égard à des transactions ou événements récents;
 - b) *questions significatives concernant la présentation de l’information financière* – toutes les questions significatives concernant la présentation de l’information financière et tous les jugements portés quant à la préparation des états financiers, de même que les « secondes opinions » que des auditeurs indépendants donnent, à la demande de la direction, à propos du traitement comptable d’un élément particulier;
 - c) *désaccords* – les désaccords entre la direction et les auditeurs externes ou les auditeurs internes, relativement à l’application de quelque principe ou pratique comptable;
 - d) *changement important ou envisagé* – tout changement important qui a été apporté aux principes ou pratiques comptables de la société ou qu’il est envisagé d’y apporter;
 - e) *modifications apportées aux exigences réglementaires et comptables* – l’incidence des modifications apportées aux exigences réglementaires et comptables;
 - f) *questions de droit, réclamations et éventualités* – toute question de droit, réclamation ou éventualité susceptible d’avoir une incidence significative sur les états financiers, sur les politiques de la société en matière de conformité, sur les rapports, prises de renseignements ou autres documents de correspondance présentant un caractère important et reçus d’autorités de réglementation ou d’organismes gouvernementaux, ainsi que la façon dont cette question de droit, réclamation ou éventualité a été présentée dans les états financiers;

- g) *information pro forma ou ajustée* – l'utilisation de toute information « pro forma » ou « ajustée » non conforme aux principes comptables généralement reconnus;
 - h) *dépréciation des écarts d'acquisition* – la détermination, par la direction, de toute dépréciation des écarts d'acquisition, comme le prescrivent les normes comptables applicables.
9. *Résultats financiers intermédiaires* – Avant la publication, ou le dépôt auprès des organismes de réglementation pertinents, de tout sommaire des résultats financiers intermédiaires, y compris les communiqués de presse, le Comité examine, avec les auditeurs externes et la direction, les états financiers intermédiaires consolidés, le rapport de gestion connexe et le communiqué de presse qui s'y rattache, puis il en approuve la publication.
 10. *États financiers annuels consolidés audités* – Le Comité examine, avec les auditeurs externes et la direction, les états financiers annuels consolidés audités, le rapport de gestion connexe et le communiqué de presse qui s'y rattache, puis il fait rapport au conseil plénier sur les résultats de cet examen avant l'approbation de ces documents et leur diffusion, par le Conseil, à l'intention des actionnaires.
 11. *Prospectus et circulaires d'information* – Le Comité examine, avec les auditeurs externes et la direction, l'information financière contenue dans tout prospectus ou toute circulaire d'information de la société, et il fait des recommandations au Conseil, en vue de l'approbation de cette information. Le Comité doit également, de façon périodique, évaluer la pertinence des procédures mises en place aux fins de l'examen du système de communication de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers et du rapport de gestion.
 12. *Communication entre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes* – Le Comité constitue une voie de communication ouverte entre la direction, les auditeurs internes, les auditeurs externes et le Conseil.
 13. *Enquêtes indépendantes* – Le Comité mène des enquêtes indépendantes au sujet de toute question qui entre dans son champ de responsabilités.
 14. *Régimes de retraite* – Eu égard aux régimes de retraite, le Comité :
 - a) *objectifs et politiques en matière de placement et composition des actifs placés* – reçoit les recommandations du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite (qui est un comité de la direction), concernant les objectifs et politiques en matière de placement ainsi que la composition des actifs placés, puis fait des recommandations au Conseil à cet égard;
 - b) *embauche de gestionnaires de placement* – reçoit la recommandation du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite et approuve l'embauche et le licenciement des gestionnaires de placement;
 - c) *rendement du régime de retraite* – reçoit les rapports du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite, en ce qui a trait au rendement des régimes de retraite, et il fait rapport au Conseil;
 - d) *énoncé des politiques et des procédures de placement (« EPPP »)* – reçoit la recommandation du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite et approuve le dépôt de l'EPPP;
 - e) *Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite* – surveille les activités du Comité consultatif sur le placement des fonds de retraite.
 15. *Autres rapports des auditeurs externes* – Le Comité examine tous les rapports que les auditeurs externes sont tenus de fournir au Comité ou au Conseil, conformément aux règles, politiques et pratiques des organismes de réglementation ou des organismes professionnels pertinents, ainsi que tous les autres rapports que le Comité peut exiger, et il discute de ces rapports.

16. *Plaintes portant sur des questions liées à la comptabilité, aux contrôles ou à l'audit* – Le Comité établit des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit, ainsi que des procédures concernant la présentation confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit. En outre, le Comité surveille la mise en œuvre de ces procédures, et il examine périodiquement, avec la direction et les auditeurs internes, ces procédures ainsi que les plaintes significatives qui ont été reçues.
17. *Exposition aux risques financiers* – Le Comité rencontre périodiquement la direction afin d'examiner les principaux risques financiers auxquels la société est exposée ainsi que les mesures que la direction a prises en vue de surveiller et de contrôler ces risques, notamment le recours à des instruments financiers dérivés et à des activités de couverture, et d'en discuter.
18. *Comités d'audit de filiales importantes* – Le Comité reçoit et examine les procès-verbaux des réunions des comités d'audit des filiales importantes de la société.
19. *Autres questions déléguées* – Le Comité examine et/ou approuve toute autre question expressément déléguée au Comité par le Conseil, et il entreprend, au nom du Conseil, toute autre activité jugée nécessaire ou souhaitable afin d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, eu égard aux questions d'ordre financier.

La Charte

20. *Examen de la Charte* – Le Comité doit examiner et réévaluer la pertinence de la présente Charte au moins une fois l'an ou plus souvent s'il le juge approprié, puis recommander au Comité de gouvernance d'entreprise les modifications qui pourraient y être apportées.
21. *Performance du Comité* – Chaque année, le Comité doit évaluer sa performance par rapport à la présente Charte. Le résultat de cette évaluation doit être soumis au Comité de gouvernance d'entreprise.
22. *Diffusion de la Charte* – Le Comité doit s'assurer que la présente Charte est affichée sur le site Internet de la société et qu'elle figure dans sa notice annuelle, conformément aux lois sur les valeurs mobilières et aux exigences réglementaires qui s'appliquent.